

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. MICHEL GERMAIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT
D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE
PAR LA MUNICIPALITÉ DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 24 janvier 2006 à 19 h

Centre civique
460, Chemin principal
Cap-aux-Meules
Îles-de-la-Madeleine

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 24 JANVIER 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS..... 8

M. Dominique Gagnon

Mme Lucie d'Amours

DÉPÔT DE DOCUMENTS 15

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 19

M. André Simard

REPRISE DE LA SÉANCE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme LUCIE D'AMOURS 32

Mme HÉLÈNE CHEVRIER..... 39

M. FRANÇOIS TURBIDE 47

Mme SÉVRINE PALLUEL 53

M. RÉMI POIRIER..... 61

M. MICHEL MIOUSSE..... 66

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme LUCIE D'AMOURS 75

M. DOMINIQUE GAGNON..... 82

Mme HÉLÈNE CHEVRIER..... 85



SÉANCE DU 24 JANVIER 2006

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir mesdames et messieurs. Si vous voulez prendre place, s'il vous plaît, nous allons débiter. Bienvenue à l'ouverture de cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine, par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

10
15
15 Mon nom est François Lafond, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, plus communément appelé le BAPE. Je présiderai cette Commission d'enquête et je serai assisté par mon collègue monsieur Michel Germain également membre du BAPE.

20
20 Il me fait plaisir de vous présenter l'équipe du BAPE en appui à la Commission. D'abord à l'avant, à votre droite, madame Linda St-Michel et monsieur Mathieu St-Onge analystes. Madame Marie-Ève Fortin, absente cette semaine, sera également analyste pour la Commission.

25
25 Sont présents à l'arrière de la salle madame Monique Gélinas et monsieur Jean-Sébastien Fillion. Monsieur Fillion est conseiller en communications et il sera responsable des relations avec les citoyens et avec les médias ainsi que de la tenue de registre dont je vous parlerai un peu plus tard. Madame Gélinas est la coordonnatrice du secrétariat de la Commission. C'est elle qui s'occupe de la logistique, de la gestion documentaire et qui assure le lien entre la Commission et ses interlocuteurs. Nous serons aidés dans nos travaux par madame Marie Anctil, agente de secrétariat.

30
30 L'organisation technique et la logistique des séances publiques de la Commission sont sous la responsabilité du ministère des Services gouvernementaux. Le responsable de la logistique est monsieur Richard Grenier et il est accompagné de monsieur Martin Lajoie, technicien de son.

35
35 Il est important de se rappeler que tout ce qui se dit en audience est enregistré et sténotypé. Madame Denise Proulx que vous voyez ici à l'avant, à votre droite, assure le travail de sténotypie. Les transcriptions des séances seront disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience sur le site internet du BAPE et dans les centres de consultation dont les coordonnées sont disponibles à l'arrière de la salle et dont la Bibliothèque municipale de Cap-aux-Meules fait partie.

40
40 Je vous fais lecture du mandat reçu du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs:

45 "Monsieur le Président, en ma qualité de ministre du Développement durable, de
l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de
l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet
50 d'établissement d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine par la
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de
l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du Bureau débutera le 23 janvier 2006.

"Je joins à la présente la demande d'audience publique qui m'a été adressée
concernant ce projet.

55 "Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs."

Et c'est signé Thomas J. Mulcair.

60 En 78, le gouvernement du Québec modifiait la Loi sur la qualité de l'environnement afin
d'instituer le BAPE, de prévoir sa composition et son rôle et d'établir pour certains projets
majeurs de développement une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur
l'environnement faisant appel à la participation du public. Le BAPE est un organisme
gouvernemental autonome et consultatif qui relève directement du ministre du Développement
65 durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour fonction d'enquêter sur toute question
relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre afin d'éclairer la décision
gouvernementale dans une perspective de développement durable.

70 Notre mission consiste à informer la population, à l'écouter et à fournir un avis qui
éclairera le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans la
préparation de sa recommandation au Conseil des ministres qui, par la suite, prendra la
décision sur l'autorisation du projet.

75 La notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions est une notion
qui est large et qui comprend non seulement la dimension proprement écologique ou
biophysique mais également les aspects économiques, socioculturels, ainsi que les
conséquences d'un projet sur la qualité de vie ou sur la santé des écosystèmes à court et à
long termes. C'est dans cette perspective que la Commission décide de l'opportunité des
questions qui lui sont posées.

80 Il est important de noter que les membres du BAPE sont assermentés devant un juge
de la Cour supérieure du Québec et disposent des mêmes pouvoirs que les commissions
d'enquête. Les membres s'engagent de plus à respecter le code d'éthique et de déontologie du
BAPE. Ce code vise particulièrement à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité
85 des commissions. Je vous invite d'ailleurs à le consulter à l'arrière de la salle.

Enfin, il est important de souligner que chaque commission du BAPE est autonome et indépendante, maître de ses décisions, de son analyse et du contenu de son rapport.

90 Permettez-moi de situer le contexte de cette audience publique en expliquant brièvement la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Dans un premier temps, lorsqu'un projet rencontre les critères d'assujettissement à la procédure, le promoteur d'un projet dépose un avis de projet auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour lui signifier son intention d'entreprendre la réalisation dudit projet.

95 En réponse à cet avis, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur doit produire. Lorsque le promoteur dépose l'étude d'impact qu'il a réalisée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, celle-ci est alors soumise à une consultation interne au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi qu'auprès de d'autres ministères et organismes gouvernementaux susceptibles d'être concernés dans le but d'évaluer la conformité de l'étude d'impact à la directive du ministre.

100 Une fois l'étude jugée recevable par le ministre, il mandate le BAPE pour rendre public le dossier et pour tenir une période d'information et de consultation publique de quarante-cinq (45) jours. Pour le présent projet, cette période s'est déroulée du 28 septembre au 12 novembre 2005. C'est au cours de cette période de quarante-cinq (45) jours que tout groupe, personne ou municipalité qui le désirait pouvait demander la tenue d'une audience publique.

105 Dans le cas actuel, une requête a été adressée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la tenue d'une audience dont le contenu vous sera divulgué au terme de ma présentation d'ouverture.

110 Notre mandat a débuté hier et, comme le prévoit le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, la Commission devra déposer son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard quatre (4) mois après le début de son mandat, soit le 23 mai prochain. La Commission pourrait déposer son rapport avant s'il s'avérait que son enquête soit complétée.

115 Après le dépôt du rapport de la Commission, le ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public. Il faut donc comprendre que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux.

120 Parallèlement à cette analyse menée par la Commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs réalise lui aussi son analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de

130 son ministère que le ministre fait ses recommandations au Conseil des ministres. Il appartient par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation du projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera ou encore de le refuser.

135 J'aimerais rapidement vous indiquer la démarche que nous suivrons dans les prochaines semaines. L'audience que nous tenons est divisée en deux (2) parties bien distinctes. Nous amorçons ce soir la première partie. Celle-ci vise à assurer à tous une meilleure compréhension du projet, de ses impacts et du contexte dans lequel il s'insère. La Commission vise à obtenir toute l'information nécessaire et une analyse éclairée de ce projet. Je vous invite donc à poser toutes les questions pertinentes à l'étude du dossier, de manière à
140 pouvoir vous prononcer de façon éclairée sur ce projet et sur ses impacts sur le milieu.

Ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion. Vous pourrez le faire le 21 février prochain lors de la seconde partie de l'audience. Si vous exprimez votre opinion dans cette première partie d'audience, je me permettrai de vous ramener à l'ordre en vous demandant de vous en tenir à votre question.
145

Les séances de la première partie de cette audience publique auront cours ce soir et demain à treize heures trente (13 h 30) et à dix-neuf heures (19 h). Dans l'éventualité où des séances supplémentaires seraient requises, celles-ci seront annoncées au fur et à mesure des besoins exprimés.
150

La seconde partie de l'audience! Au terme de la première partie, vous disposerez de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet. Vous serez alors en mesure de préparer un mémoire pour la seconde partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions. Afin de vous assurer d'un délai convenable pour préparer votre mémoire, nos règles de procédure prévoient un délai minimal de vingt et un (21) jours entre les deux (2) parties de l'audience. L'expression de vos opinions pourra se faire verbalement ou par écrit.
155

Cette seconde partie se déroulera le 21 février prochain ici même à compter de dix-neuf heures (19 h). Afin d'établir le déroulement de cette séance publique, je vous invite à communiquer avec madame Gélinas, coordonnatrice de la Commission, afin de lui indiquer le plus tôt possible, dès cette semaine ou au tout début du mois de février, votre intention de déposer un mémoire ou d'exprimer verbalement votre position sur le projet et ses impacts. Pour permettre à la Commission de prendre connaissance de votre mémoire et bien comprendre votre position, il sera opportun de transmettre votre mémoire au secrétariat de la Commission au plus tard le vendredi 17 février prochain, à midi.
160
165

Afin de mieux soutenir votre questionnement et celui de la Commission dans cette première partie d'audience, nous avons demandé à différents ministères et organismes de déléguer des représentants qui agiront à titre de personnes-ressources. Certaines de ces
170

personnes sont présentes dans la salle alors que d'autres pourront être jointes par téléphone ou par écrit au besoin. Elles interviendront uniquement à la demande de la Commission.

175 À l'avant de la salle, à votre droite, il y a deux (2) tables où se trouvent les personnes-ressources. Il y a également des représentants des ministères et d'organismes qui sont présents dans la salle et à qui la Commission se référera en temps et lieu.

180 Je veux d'abord présenter leurs porte-parole et de leur demander de nous indiquer quelles sont les autres personnes de leur organisme, s'il en est, qui seront également disponibles pour répondre aux questions de la Commission au cours des séances publiques.

185 Pour le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Nancy Bernier. Est-ce que vous êtes accompagnée, madame Bernier?

PAR Mme NANCY BERNIER:

190 Oui, bonsoir, je suis accompagnée de monsieur Colin Bilodeau qui s'occupe plus particulièrement de la réglementation sur l'enfouissement des matières résiduelles et qui a une spécialité plus en hydrogéologie, et je suis aussi accompagnée de monsieur Robin Harrisson qui travaille au niveau du contrôle environnemental.

PAR LE PRÉSIDENT:

195 Merci. Madame Selma Pereira, est-ce que je prononce bien votre nom?

PAR Mme SELMA PEREIRA:

200 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous êtes seule ou vous êtes accompagnée de quelqu'un?

205 **PAR Mme SELMA PEREIRA:**

210 Je suis seule ici. Par contre, on peut, demain, si le besoin s'y présente, rejoindre les spécialistes en océanographie physique, en termes de changements climatiques et l'impact sur l'érosion des berges.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Pereira. Monsieur Bourgeois!

215 **PAR M. SERGE BOURGEOIS:**

La Municipalité des Îles, je suis accompagné par Jean Richard, directeur des Travaux publics.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Monsieur Carier!

225 **PAR M. THÉODORE CARIER:**

Je suis le seul représentant de Tourisme Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

230 Parfait, merci monsieur Carier.

Au besoin, nous aurons également un lien téléphonique avec Environnement Canada, ministère des Affaires municipales et des Régions, ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Sécurité publique, Recyc-Québec.

235 Finalement, la Commission pourra envoyer des questions par écrit à des représentants de Transports Canada et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

240 Aux personnes-ressources, tant celles aux tables que celles assises dans la salle! Si vous désirez intervenir au cours de l'audience en réponse à des questions, pour apporter toute information additionnelle utile aux travaux de la Commission ou encore, s'il y a un angle du dossier que vous jugez nécessaire et pertinent d'être examiné, vous n'avez qu'à me faire signe en audience ou en discuter lors des pauses avec monsieur Mathieu St-Onge, analyste, ou encore avec madame Monique Gélinas, coordonnatrice de la Commission.

245 Je tiens à préciser que de nouveaux documents ont été déposés la semaine dernière, donc avant le début de notre mandat. Il s'agit des documents PR5.2, PR5.2.2 et PR5.2.3. Je vous invite à les consulter au même titre que les autres documents sur l'ordinateur à l'arrière de la salle.

250 Dans quelques minutes, je vais inviter les requérants à venir déposer les motifs de leur demande d'audience. Une fois cette présentation faite, le porte-parole du promoteur du projet, monsieur Jean Richard, sera invité à présenter les membres de son équipe et le projet soumis.

255 Nous prendrons par la suite une pause d'environ quinze (15) minutes et c'est à ce moment que le registre d'inscription sera ouvert pour les gens qui désirent poser des questions. Monsieur Fillion est responsable du registre situé sur la table à l'arrière de la salle. Au retour de

la pause, les gens inscrits au registre seront invités, selon l'ordre d'inscription, à venir poser leurs questions le plus succinctement possible.

260

Je vais expliquer maintenant quelques règles de procédure à suivre en audience qui sont celles-ci. Le nombre de questions permises sera de deux (2) par intervention sans sous-question ou question à volets. Cette règle a pour but de permettre au plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Après votre intervention, vous pouvez vous réinscrire au registre pour poser des questions supplémentaires. Tant et aussi longtemps que vous aurez des questions, vous pouvez vous réinscrire, vous serez toujours les bienvenus.

265

Je vous demande d'éviter, par contre, les préambules aux questions. Seuls les préambules acceptés sont ceux indispensables à la compréhension de la question.

270

Mon collègue et moi pouvons intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle ou vous aider à compléter votre questionnement. Je vous rappelle que nous sommes ici pour obtenir de l'information sur le projet. Nous recueillerons seulement vos opinions lors de la seconde partie de l'audience, le 21 février prochain.

275

Toutes les questions des participants et toutes les réponses du promoteur ou des personnes-ressources doivent m'être adressées. Cette façon de faire évite les échanges directs entre le promoteur, les personnes-ressources et le public. Elle contribue ainsi à maintenir un climat de respect mutuel indispensable lors des séances publiques, afin que l'exercice soit efficace et profitable pour tous. Je ne tolérerai donc aucune forme de manifestations d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter nos règles de procédure.

280

Si des questions ne peuvent obtenir de réponses immédiatement en séance, la Commission se chargera d'obtenir ces réponses et elles seront déposées dans les centres de consultation et sur le site internet du BAPE.

285

L'ensemble du dossier déposé en période d'information et de consultation publique, de même que tous les documents qui seront déposés lors des séances publiques ou au cours du mandat, sont ou seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site internet du BAPE. Durant les séances publiques, cette documentation est également disponible pour consultation sur place sur l'ordinateur situé à l'arrière de la salle.

290

Si certains éléments d'information ou des documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, celle-ci doit en faire part à la Commission au moment où le document est demandé. Si la Commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention "confidentiel". La Commission fixera une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudices qui pourraient être encourus. La Commission prendra ensuite une décision écrite à

295

300

l'effet de rendre publique en tout ou en partie ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront d'un délai pour réagir à cette décision.

305 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat qui se chargera de vérifier auprès de la Commission.

310

PRÉSENTATION DES REQUÉRANTS

PAR LE PRÉSIDENT:

315 J'inviterai maintenant les requérants à venir présenter les motifs de leur demande d'audience et à présenter le groupe qu'ils représentent.

Donc j'invite madame Lucie d'Amours et monsieur Dominique Gagnon s'il vous plaît!

320

Bonsoir madame d'Amours, bonsoir monsieur Gagnon.

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

325

Bonsoir messieurs les Commissaires. Monsieur Lafond, monsieur Germain, mon nom est Dominique Gagnon, je suis vice-président d'Attention Fragîles et signataire de la requête qui a été envoyée au ministre, monsieur Mulcair, le 11 novembre 2005.

330

J'aimerais tout d'abord vous remercier pour avoir répondu si rapidement à notre demande.

Nous espérons aussi que cet empressement sera continu car nous savons tous que l'implantation du lieu d'enfouissement technique est en retard et que la date du 6 novembre 2006 est importante pour nous conformer à la loi.

335

Notre but derrière cette demande est le respect de l'environnement et la gestion de notre territoire qui est si petit d'ailleurs. Nous croyons aux valeurs de protection et de respect de l'environnement et y travaillons très fort. Ce sont ces valeurs qui ont guidé notre réflexion.

340

Nous concevons qu'il y a des coûts reliés aux audiences publiques et notre objectif n'est en aucun cas de retarder ce projet, mais bien de s'assurer qu'un projet pareil qui sera implanté pour les cinquante (50) prochaines années ne sera pas une source de problèmes et nous aidera à mieux gérer nos matières résiduelles pour le bien de la population des Îles-de-la-Madeleine.

345 Alors la requête qui a été adressé à monsieur Thomas Mulcair, c'était pour le projet
d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique aux Îles-de-la-Madeleine, demande
d'audience publique-médiation.

350 Monsieur le Ministre, ayant pris connaissance du projet d'implantation d'un lieu
d'enfouissement technique complémentaire au Centre de traitement des matières résiduelles
aux Îles-de-la-Madeleine et faisant consensus, le conseil d'administration et l'équipe d'Attention
Fragiles, ainsi que les personnes soussignées, demandons la tenue d'une audience publique et
vous indiquons notre ouverture pour une médiation.

355 Que ce soit par l'entremise de nos organismes ou par nos engagements personnels,
nous avons collaboré, à travers le temps et depuis le début, à la recherche et à la mise en place
du système actuel de gestion des déchets aux Îles-de-la-Madeleine comportant tri, compostage,
incinération, récupération, recyclage, sensibilisation, analyse, vigilance et autres aspects.

360 Nous pouvons témoigner des efforts consentis jusqu'ici, adoption du tri à trois (3) voies,
coûts à assumer, efforts de sensibilisation et changements d'habitudes dans notre société de
consommation effrénée, pour relever l'énorme défi que constitue l'obligation en milieu insulaire
de gérer sur place l'entièreté dans des espaces les plus restreints possible des matières
résiduelles produites.

365 Concernant le projet de LET à l'étude, nous avons pris connaissance des documents
faisant office d'étude d'impact. De plus, plusieurs d'entre nous ont participé à la séance
d'information publique du 26 octobre dernier et ont effectué une visite au Centre de traitement
en compagnie du responsable municipal.

370 Précisons que nous partageons le souci du promoteur, la Municipalité des Îles-de-la-
Madeleine, de compléter adéquatement les installations du Centre de traitement et que nous
reconnaissons l'urgence de disposer de façon sécuritaire des cendres volantes et des chaux
usées, ces matières qui font l'objet d'une autorisation temporaire d'enfouissement depuis plus
de dix (10) ans.

375 Nous reconnaissons également que les matériaux secs constituent un déchet
encombrant de plus en plus volumineux avec l'augmentation des activités de réfection et de
construction résidentielle et commerciale. Nous sommes donc assurés de la pertinence du LET
aux Îles-de-la-Madeleine.

380 Toutefois, nous considérons que l'étude d'impact est bien incomplète et que des
questions importantes n'ont pas été suffisamment considérées. Notre questionnement
concerne à la fois les impacts sur l'environnement naturel, sur la durée de vie du LET, sur les
coûts prévisibles ainsi que sur la participation et la capacité de payer des citoyennes et
385 citoyens.

390 Souhaitant, depuis l'implantation du Centre de traitement, participer à l'instauration de
pratiques de développement durable et de gestion intégrée des différents modes de disposition
des déchets aux Îles-de-la-Madeleine, nous sommes convaincus que l'analyse du projet de LET
doit aussi contenir l'analyse des activités en amont, les apports, la sélection, les trois (3) R,
Réemployer, Réduire, Recycler, les activités complémentaires, incinération, ressourcerie,
recyclage, compostage, etc. et des activités en aval: les rejets, le traitement des eaux, l'impact
sur les coûts sur l'ensemble de la facture de gestion des déchets.

395 Dans l'état actuel des choses, nous craignons que s'il n'y a pas de considération
préalable des impacts du LET sur l'ensemble du système de gestion, le LET ne se remplisse
beaucoup plus rapidement que ne l'estime l'étude d'impact, que s'ajoutent des coûts
supplémentaires importants à court terme, que des impacts environnementaux non prévus ou
sous-estimés surviennent et qu'on assiste graduellement à un laisser-aller dans les efforts
400 individuels et collectifs de tri et de récupération-recyclage.

Nous présentons en annexe d'ailleurs une liste, certes non exhaustive, de diverses
lacunes de l'étude et de questions que soulève l'addition d'un LET dans le système de gestion
des matières résiduelles aux Îles.

405 Devant l'urgence d'agir, avec le souci de contribuer au maintien d'un milieu de vie sain
pour nous, pour les visiteurs et pour les générations à venir, sachant que la collaboration des
citoyennes et des citoyens peut faire une grande différence sur les coûts de gestion ainsi que
sur la durée de vie d'un LET et de l'ensemble du système de gestion intégrée, nous souhaitons
410 que le LET soit regardé comme élément complémentaire du système de traitement des déchets
et qu'en conséquence et en complément de l'étude d'impact, un bilan – avis indépendant – de
l'ensemble du système de traitement des matières résiduelles aux Îles soit fait, incluant
notamment une caractérisation des espaces utilisés, le portrait actuel des opérations ainsi que
l'évolution prévue, une estimation du financement global de l'ensemble du système et de
415 chacune de ses parties.

Que l'évaluation des impacts soit complétée et les réponses apportées aux questions
posées lors de la séance d'information publique.

420 Que soient considérées prioritaires les activités suivantes: l'enfouissement des cendres
volantes et des chaux usées et la définition des exigences et des contrôles requis quant à
l'apport et à la réception des matériaux à enfouir. Et enfin, qu'un comité de citoyens soit mis en
place dès que possible.

425 En somme, pour bonifier le projet de LET, nous souhaitons partager avec la Municipalité
des Îles-de-la-Madeleine, incluant nos concitoyens et les autres intervenants concernés par la
protection de l'environnement, dans une optique de développement durable, des objectifs et
principes tels que empiètement minimal dans les milieux naturels, restauration des espaces
dégradés et protection de l'environnement;

430 Valorisation du système intégré des matières résiduelles, valorisation des acquis et des
bonnes pratiques;

Diminution des matières à enfouir;

435 Augmentation de la récupération à la source;

Sensibilisation et organisation des chantiers de construction, démolition ou réfection, de
manière à augmenter le recyclage des matériaux secs;

440 Exemplarité municipale à l'endroit de ses immeubles, activités et événements publics;

Efficacité des méthodes et technologies;

Économies d'espace et de coûts.

445

C'est dans cet esprit que nous demandons l'intercession du Bureau d'audiences
publiques, le BAPE, cette instance tierce, indépendante et experte en ces questions d'impact
sur l'environnement social, économique, écologique de tels projets.

450

Et nous signons Hélène Chevrier, présidente d'Attention Fragîles et Carole Leblanc,
directrice d'Attention Fragîles, Dominique Gagnon, vice-président d'Attention Fragîles, Isabelle
Demers, citoyenne, directrice du Comité ZIP, Robert Noël de Tilly, citoyen et membre de
Réutîles, Sévrine Palluel, citoyenne et coordonnatrice Société de conservation des îles et Lucie
d'Amours, citoyenne et professeure de biologie au Cégep. Merci.

455

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Gagnon, madame d'Amours. Vous allez pouvoir déposer votre requête
aussi à l'avant.

460

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

On n'avait pas terminé, il y avait une liste de questions qu'on entendait aussi lire, les
questions qu'on posait à la fin de la requête, c'est mon travail, si vous me permettez!

465

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr madame!

470 **PAR Mme LUCIE D'AMOURS:**

Alors monsieur Lafond, monsieur Germain, ça fait bien plaisir de vous revoir aux Îles, bienvenue!

475 Je dois vous dire aussi en introduction que ça n'a pas été facile pour nous de faire cette demande-là. Il y a eu plusieurs rencontres entre nous, avec les intervenants, par téléphone, entre le 26 octobre et la demande officielle d'audience publique, et on avait comme souci d'essayer de ne pas gruger sur le précieux temps qu'on sait qui doit normalement, il y a une date butoir, le 6 novembre, à cause d'une infraction de la Municipalité.

480 Je me permets de dire à ce niveau-là aussi que la Municipalité entre temps a été chef de file pour la mise en place du tri à deux (2) voies puis à trois (3) voies. Je pense que c'est la première municipalité au Québec qui a rejoint l'objectif du ministère de l'Environnement de recycler cinquante pour cent (50 %) de ses matières résiduelles. Alors c'est pas du temps perdu.

485 Pour toutes sortes de raisons, il y a eu des retards, mais nous, quand on a discuté avec le ministère de l'Environnement, avec les gens du BAPE, pour essayer de voir – en fait, pas avec les gens du BAPE, on nous disait qu'on tenait le BAPE informé de nos démarches et que
490 ça pourrait être une démarche qui soit plus rapide que normalement. C'est un peu ce qui nous a encouragés à faire la demande.

Et dans la demande, on parlait de médiation. On nous a expliqué que notre demande se prêtait pas à la médiation, parce que c'était vraiment pour des cas particuliers, des cas plus
495 simples que ça à régler, des cas vraiment où il y avait pas autant de questions que dans notre cas, alors à ce moment-là, ça impliquait une audience qui pourrait être réduite un peu dans le temps.

C'est un peu dans cette optique-là qu'on a été de l'avant. On nous a dit aussi que le
500 BAPE avait une mission d'enquête dans des dossiers comme ça et que la démarche liée aux audiences, la contribution des nombreuses personnes-ressources qu'on voit ici, ça pouvait grandement bonifier un projet.

Ça fait qu'avec toutes ces informations-là, on a été de l'avant dans notre demande, et je
505 vais vous lire la liste des questions qui accompagnaient cette demande.

On se demandait comment ça se fait que l'étude hydrogéologique n'était que promise. Tout semble un peu dépendre dans la façon dont on va organiser ce lieu d'enfouissement technique de cette étude hydrogéologique. Il y en a eu une sur un site qui est un peu distant du
510 site actuel, et on sait que ça en prend une autre sur le site pour le nouveau LET. Alors on se demandait comment ça se fait que ça avait pas été fait.

515 Le plan de gestion de matières résiduelles, on n'a pas de plan d'ensemble, c'est pas disponible.

C'est difficile aussi de juger de la proximité du site du lieu d'enfouissement technique par rapport à la mer.

520 On se posait des questions sur l'impact des changements climatiques avec l'érosion possible du secteur dunaire. On a vu que dans l'étude, c'était pas considéré. Il n'y a pas eu d'étude géomorphologique. Il y a pas eu d'étude de photographies sur une période pour essayer de voir un peu l'évolution de ce site-là ou ne serait-ce que reprendre des études qui ont déjà été faites dans ces lieux.

525 Les trois (3) sources d'eaux usées drainées au LET, le lixiviat traité sur les lieux puis les eaux du site d'entreposage temporaire, pourraient être acheminées vers la mer, et le projet présente aucune donnée technique ni étude de faisabilité sur ce projet d'acheminement à travers la dune, secteur hautement fragile.

530 Il n'est pas certain que d'installer la phase 1 du projet dans le secteur naturel le plus intègre, c'est-à-dire le plus loin du dépotoir actuel, soit compatible avec le souci de réduire au strict minimum l'empiètement dans le milieu dunaire.

535 On n'a pas non plus d'idée de combien de territoire au juste ça va prendre. C'est un petit peu dur à évaluer. Il y avait déjà eu des discussions de ce choix-là, puis à diverses occasions, entre autres Attention Fragiles avait mentionné qu'on devrait commencer plus près du dépotoir actuel.

540 Il y a pas eu de caractérisation de la zone affectée, c'est pas inclus dans le projet, sinon par quelques phrases qui se réduisent à mentionner la présence d'espèces en péril.

545 On parle aussi de présence réduite dans ce secteur. Il y a aucune analyse qui est faite du côté humain, social d'occupation de ce secteur-là, que ce soit par les gens qui se promènent sur la plage ou les VTT, les quatre par quatre (4 X 4) aussi qui vont régulièrement autour et dans ce site-là. Alors ça fait défaut.

550 Il y a pas d'information sur les volumes de sable et de pierre nets nécessaires, ni de caractérisation des granulats aux fins de drainage et de stabilisation. Dans l'étude d'impact de 94, les ajouts qui ont été faits par la firme d'André Simard, on parle de toutes sortes de types de sable et de granulats, et on se demande, est-ce que c'est disponible sur les lieux, est-ce qu'on peut en trouver aux Îles ou est-ce que ça doit venir d'ailleurs! On n'a aucune information là-dessus.

555 La faisabilité et les risques associés au projet de traiter le lixiviat! Ça, on a eu plusieurs questions à ce sujet-là. On pense traiter le lixiviat avec le système de traitement municipal,

c'est pas vraiment documenté. On se demande un peu les impacts de ce mécanisme, si ça a déjà été fait, si c'est possible de faire ça sans endommager le milieu récepteur de ces systèmes de traitement des eaux.

560 Pourquoi le LET qui devait répondre en priorité à l'élimination de débris de l'incinérateur ne peut-il pas tous les recevoir? Entre autres, les cendres, on mentionne qu'on va exporter les cendres pendant deux (2) ans pour en évaluer le volume, mais en fait, on en évalue un peu le volume aussi sur la base de certaines données dans le projet. Alors pourquoi faudrait-il exporter ces matières pour en mesurer le volume, puisque toute l'étude se fie aux données de 565 2002 aussi et qu'elles incluent un volume de cendres volantes, on nous en parle dans l'étude, distinct des mâchefers. Le consultant a l'air de considérer les données sur les cendres peu fiables ou pas fiables, on se demande si le restant des données était fiable aussi.

570 Est-ce que c'est courant aussi d'utiliser une seule année comme ça, 2002, pour juger de ce qui va se passer pour les cinquante (50) ans à venir? Ça, on avait des réserves à ce sujet-là, puis on s'est demandé, un peu comme Dominique Gagnon vous a dit, s'il y avait moyen d'optimiser le site, de s'assurer qu'on débordera pas et que ça va durer le plus de temps possible.

575 Le projet présenté comme devant répondre aux besoins des cinquante (50) prochaines années n'estime les coûts associés à l'installation que d'une capacité théorique pour les vingt-cinq (25) premières années.

580 Les données économiques aussi, il y avait des questionnements là-dessus, les coûts globaux de la gestion intégrée, la capacité de payer des contribuables. Je sais qu'il y a eu des nouveaux documents qui ont été déposés à ce sujet-là dernièrement, mais on se posait des questions aussi à ce sujet-là.

585 Alors ça fait un peu le tour de notre questionnement non exhaustif.

PAR LE PRÉSIDENT:

590 Merci madame d'Amours, merci monsieur Gagnon. Et comme je l'ai dit tantôt, et comme je vous l'avais mentionné lors de la rencontre préparatoire, maintenant vous devenez de simples citoyens comme les autres. Merci.

595

DÉPÔT DE DOCUMENTS

600

PAR LE PRÉSIDENT:

Avant de passer la parole au promoteur pour nous présenter son projet, je vais quand même demander aux personnes-ressources et également au promoteur s'ils ont d'autres documents à déposer.

605

Il y en a qui ont été déposés, donc je vais m'adresser en premier lieu à monsieur Richard.

610

Monsieur Richard, on vous a fait quelques demandes, notamment le bilan de masse des années 2001, 2003, 2004 et 2005, est-ce que vous les avez déposés?

PAR M. JEAN RICHARD:

615

C'est ça, oui, je l'ai déposé avant les audiences.

PAR LE PRÉSIDENT:

620

Parfait. Le tableau synthèse présentant la mise en opération de l'incinérateur et ses arrêts, est-ce que ça va également être déposé ce soir?

PAR M. JEAN RICHARD:

625

Non, ça va être déposé avant la fin des audiences, au cours de la semaine, possiblement jeudi.

PAR LE PRÉSIDENT:

630

Parfait. Vous avez déposé, on a reçu copie des études géotechniques réalisées par Technisol en février 2001, c'est-à-dire on a eu les études antérieures DA1 et DA2, et pour l'étude de 2001, je pense que c'est à venir, c'est ça?

PAR M. JEAN RICHARD:

635

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

640

Vous allez déposer incessamment, je présume?

PAR M. JEAN RICHARD:

On va tenter de le faire pour la fin de la semaine, oui.

645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Merci monsieur Richard.

650 Maintenant, je vais m'adresser à monsieur Bourgeois. Nous avons reçu les extraits pertinents du schéma d'aménagement et du plan d'urbanisme. Pour les gens qui sont dans la salle, c'est le document DB2.

Monsieur Bourgeois, est-ce que votre schéma d'aménagement date de 1988, exact?

655 **PAR M. SERGE BOURGEOIS:**

Oui, c'est exact.

PAR LE PRÉSIDENT:

660

Je présume qu'il est en révision?

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

665

Oui, il est en révision.

PAR LE PRÉSIDENT:

670

Et je pense qu'il va être disponible pour consultation au cours de 2006, si je me trompe pas, c'est ça?

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

675

C'est l'objectif visé, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

680

Parfait, merci. Maintenant, on vous avait demandé également de déposer le plan de gestion des matières résiduelles 98-2008 pour les Îles, est-ce que vous allez le déposer, je crois, c'est ça?

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

C'est Jean Richard qui va vous répondre là-dessus.

685

PAR M. JEAN RICHARD:

C'est ça, il va être déposé possiblement d'ici la fin de la semaine aussi.

690

On a terminé la mise à jour, mais on n'a pas eu le temps de faire des copies.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on s'attend au plus tard jeudi, vous allez nous déposer ça?

695

PAR M. JEAN RICHARD:

Oui.

700

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Richard.

705

Madame Bernier, vous nous avez déposé plusieurs documents, notamment le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles qui se trouve à être le document déposé sous la cote DB4.

Le Règlement sur les matières dangereuses aussi qui a été déposé, document DB5.

710

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, document déposé DB3.

Nombre d'avis d'infraction et plaintes relatives à la gestion des matières résiduelles, document déposé sous la cote DB6.

715

Et Résultats du suivi de traitement des eaux usées, des boues des fosses septiques et du compostage pour les années 2003, 2004 et 2005, document déposé DB8.

Est-ce que vous avez d'autres documents à déposer, madame Bernier?

720

PAR Mme NANCY BERNIER:

Non, c'est complet.

PAR LE PRÉSIDENT:

725

Parfait, merci.

Le ministère des Affaires municipales et des Régions a déposé le bilan des usines de traitement des eaux pour les dernières années sous la cote DB7.

730

Et il ne manque finalement, ils ont déposé pour les années 2002 à 2004, est-ce que vous avez transmis, je pense, les données pour 2005, est-ce que ça a été envoyé au ministère des Affaires municipales, monsieur Bourgeois?

735

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

Pardon, j'ai pas compris la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

740

Les données pour 2005 des usines d'épuration pour l'année 2005, est-ce qu'elles ont été envoyées?

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

745

C'est monsieur Richard.

PAR M. JEAN RICHARD:

750

Ça a été transmis.

PAR LE PRÉSIDENT:

755

Ça a été transmis à monsieur Roseberry, parfait. Donc en principe, on devrait avoir cette information pour 2005 et dès que nous la recevrons, nous la déposerons.

Oui monsieur Hubert.

PAR M. JEAN HUBERT:

760

Une petite précision! Bonjour, concernant le suivi des étangs d'aération, on a transmis les informations à monsieur Roseberry du MAM, et il m'a mentionné qu'on pouvait, cette semaine, imprimer les résultats de l'année 2005 et les remettre au BAPE. Si vous êtes d'accord, on pourrait le faire dès demain ou jeudi.

765

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Si vous pouvez déposer demain, ça va nous faire plaisir, merci.

770 Le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, on leur a demandé de déposer le Plan national de rétablissement du pluvier siffleur et ça a été déposé à la Commission sous la cote DB1.

775 Et voilà, ce sont tous les documents qu'on a demandés aux différentes personnes-ressources et au promoteur de nous déposer.

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

780

PAR LE PRÉSIDENT:

Maintenant, je vais inviter monsieur Jean Richard à présenter son équipe et par la suite, à expliquer pendant quinze (15) à vingt (20) minutes son projet.

785

PAR M. JEAN RICHARD:

Ça va être monsieur Simard qui va présenter le projet, et je pourrai faire appel à monsieur Hubert qui vient d'intervenir.

790

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Simard, monsieur Hubert.

795

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Bonsoir monsieur le Commissaire! D'abord, avant de commencer, nous, on a des documents à déposer également par rapport au projet, des précisions. Est-ce qu'on les dépose tout de suite?

800

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous les déposez ce soir, effectivement, donc vous pouvez les nommer et les déposer à l'arrière à madame Gélinas.

805

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Donc on a quatre (4) documents à déposer.

D'abord le devis pour l'étude hydrogéologique qui devra être réalisée incessamment.

810

Deuxièmement, notes techniques sur les capacités de traitement des différents systèmes de traitement des eaux dans les différents secteurs de la municipalité.

Troisièmement, une étude sur la disposition des eaux de précipitation, les eaux de ruissellement qui vont être recueillies autour du site.

815

Et quatrièmement, trois (3) figures qui font partie du document d'étude d'impact qui sont révisées en fonction des modifications qu'on apporte au projet et dont je vais faire la présentation.

820

Donc je vais vous présenter les principales conclusions de l'étude d'impact. Ça va comporter trois (3) volets, d'abord la justification du projet, les aspects techniques et les impacts sur l'environnement.

Donc au niveau de la justification du projet! Comme il a été mentionné, il y a un Centre intégré de gestion des matières résiduelles qui comporte plusieurs composantes. Il manque un maillon à la chaîne, c'est un moyen pour disposer de ce qu'on a pu appeler les déchets ultimes, les déchets qu'on ne peut pas traiter autrement. Donc le projet, il y a deux (2) options finalement qui s'offrent à la Municipalité, soit exporter ces matières-là ou de trouver une façon d'en disposer sur le territoire.

825

830

L'option est retenue d'en disposer sur le territoire, donc c'est ce qui amène la justification du projet d'aménagement d'un lieu d'enfouissement technique.

Évidemment, en plus, avec le nouveau Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, cet équipement-là devient obligatoire pour compléter la chaîne de traitement des matières résiduelles.

835

Au niveau des aspects techniques, le site est situé, les endroits qui sont prévus pour l'enfouissement sont situés sur le terrain existant du complexe intégré, légèrement au nord du site existant.

840

Donc ce qu'on parle ici, on va le voir en plus grand détail tout à l'heure, c'est la zone ici, l'incinérateur est à cet endroit-là. Donc c'est l'endroit qui est prévu pour l'implantation du projet.

845

Évidemment quand on planifie un projet comme ça, il y a différentes composantes qu'on doit tenir compte. Évidemment la quantité de matières résiduelles, c'est un facteur primordial, c'est un point important.

850 Donc ce que vous avez ici, c'est un peu le bilan global de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Ce qui nous préoccupe ou ce qui nous intéresse plus particulièrement dans ce projet-ci, c'est ce qui est encerclé en rouge.

855 Essentiellement, le projet vise deux (2) types de matières résiduelles, les résidus d'incinération qui comportent deux (2) composantes, les cendres volantes et les mâchefers et également les matériaux secs qui sont essentiellement des débris de démolition et de construction.

860 Donc effectivement, le projet a été basé sur l'année 2002, les données de 2002 qui étaient une année représentative, et ce que la Municipalité a déposé en appui, ça démontre effectivement que l'année 2002, c'est une année moyenne représentative de ce qu'on peut s'attendre.

865 Je dois dire que par rapport à la conception du site, la quantité de matières résiduelles n'a pas vraiment d'impact. La quantité de matières résiduelles va avoir un impact sur la durée du site. Donc si on enfouit moins, il va durer plus longtemps; si on enfouit plus, il va durer moins longtemps. Mais la conception du projet comme telle ne changera pas, ça va être sur la durée de vie des équipements.

870 Donc le projet comporte deux (2) volets, comme je mentionnais, au niveau des cendres ou des résidus d'incinération, et il y a le volet cendres volantes et le volet mâchefers. On les distingue parce que les cendres volantes, on ne peut pas les enfouir mélangées avec d'autres types de matières résiduelles, à moins qu'ils soient mélangés. La raison est qu'elles ont des propriétés très différentes des mâchefers.

875 Les mâchefers, c'est ce qu'on retrouve sur les cendres de grille, sur les grilles de fond, qui sont des matières beaucoup plus grosses, c'est plus inerte. Tandis que les cendres volantes, c'est des matières beaucoup plus fines, c'est ce qui vient du système d'épuration des émissions de l'incinérateur. Donc on ne peut pas, par règlement, mélanger ces matières-là avec d'autres matières, à moins qu'elles soient traitées.

880 Ça fait pas partie du projet présentement de traiter ces cendres volantes là, donc c'est pour ça qu'on les distingue, et c'est pour ça que vous allez voir tout à l'heure qu'il y a deux (2) composantes au projet.

885 Maintenant, donc comme je mentionnais, on s'est basé sur les données de 2002 qui sont fiables et représentatives. Donc on va enfouir de façon mélangée les mâchefers et les matériaux secs, ce qui nous donne une quantité de mille six cent quarante tonnes (1640 t) par année. Le projet, on l'a basé là-dessus.

890 Tandis qu'au niveau des cendres volantes, ce qui est prévu présentement, les quantités, les cendres volantes et les mâchefers présentement sont mélangés, donc on ne peut pas

895 distinguer de façon précise c'est quoi la portion matières volantes et mâchefers. Sauf qu'on sait selon la littérature, selon d'autres cas qu'on peut observer, que la proportion de mâchefers à cendres volantes est à peu près soixante-quinze-vingt-cinq pour cent (75 %-25 %). Donc pour l'instant, le projet, on estime à une quantité d'environ deux cents tonnes (200 t) par année de cendres volantes, évidemment on va le voir une fois que les travaux de séparation vont avoir été faits à l'incinérateur.

900 Par contre, comme je mentionnais, on ne prévoit pas enfouir ces cendres-là dans le LET principal. Ce qu'on prévoit pour l'instant, pour les deux (2) premières années, c'est d'exporter ces cendres volantes là à l'extérieur du territoire des Îles dans des centres autorisés. Ça va nous permettre de mieux comprendre les quantités, de mieux connaître les caractéristiques et ensuite, de voir s'il y a d'autres solutions à long terme qu'on peut implanter aux Îles.

905 Essentiellement, si on veut en disposer sur les Îles, il y a deux (2) solutions, soit qu'on les traite et on les dispose avec le LET principal, soit qu'on a un LET dédié à part, complètement séparé, pour ces cendres-là.

910 Donc ce qu'on prévoit dans l'étude d'impact, c'est une période de deux (2) ans pour la caractérisation de ces cendres-là et de proposer au ministère de l'Environnement une solution avec évidemment demande de certificat d'autorisation qui sera nécessaire pour la solution finale qu'on voudra implanter. Si ça devient plus rentable et plus intéressant de continuer à les exporter, bien, on continuera tout simplement à les exporter.

915 Donc la quantité de matières résiduelles qu'on parle, on parle de deux (2) phases de vingt-cinq (25) ans, je vais expliquer pourquoi, parce qu'à l'époque, le ministère de l'Environnement émettait des décrets pour vingt-cinq (25) ans. On limitait les décrets à vingt-cinq (25) ans. Aujourd'hui, on va à des décrets de cinquante-soixante (50-60) ans, il y a pas vraiment de limite au niveau des décrets. Donc on peut parler d'un projet finalement de cinquante (50) ans. Il est séparé en deux (2) phases, mais c'est des phases continues.

920 Donc on couvre une superficie totale de vingt-deux mille mètres carrés (22 000 m²) avec le site, on va le voir à plus grand détail tout à l'heure, avec une capacité de quatre-vingt-deux mille tonnes (82 000 t). Si on opte éventuellement pour l'enfouissement à part des cendres volantes, bien, ça va prendre un site de deux mille mètres carrés (2000 m²) pour la disposition de ces cendres-là.

930 Ce que vous avez ici, c'est l'emplacement des différentes composantes du projet, et il y a quelques modifications qui avaient été faites par rapport à la soirée d'information. Effectivement, on a opté de commencer l'opération du site à partir de la partie sud et en s'éloignant graduellement en s'en allant vers le nord. Donc la phase 2 est devenue la phase 1, et la phase 1 est devenue la phase 2.

935 Donc le site a été déplacé légèrement vers le nord, donc on va venir tout à l'heure à la question des cellules.

 On a également un bassin d'accumulation pour les eaux de lixiviation, il y a pas de traitement sur le site. Également on va en parler brièvement tout à l'heure.

940

 Il y a l'emplacement qui est prévu pour si jamais on implante un LET pour les cendres volantes. On a également une plate-forme d'entreposage temporaire en cas de bris de l'incinérateur et aussi, il y a une zone prévue pour l'infiltration des eaux de ruissellement qui vont être collectées par le site. Donc ça aussi, je vais l'aborder un peu plus tout à l'heure.

945

 Une autre composante qui est importante lorsqu'on arrive à la conception d'un site, c'est l'intégration visuelle au paysage. C'est une exigence dans le nouveau règlement, on doit s'assurer que le site s'intègre dans le paysage. Essentiellement, ce qu'on a fait, on a ciblé un observateur de la route 199 en fonction de la topographie du site et on est arrivé à déterminer qu'une hauteur des déchets de neuf point un mètres (9,1 m), hauteur géodésique, était suffisante pour assurer une intégration, essentiellement qu'on ne verra pas le site de la route 199.

950

 Et du côté de la mer, il y a la dune évidemment, du côté est aussi qui atteint un niveau qui est de l'ordre de neuf (9 m) à dix mètres (10 m) d'élévation, donc essentiellement, le site est situé entre les deux (2) zones dunaires qui nous assurent une intégration visuelle au paysage.

955

 Le site est aménagé en phases, comme je mentionnais. Ce que vous avez ici, c'est la phase 1; la phase 2, évidemment, elle se trouve à être plus au nord, donc du côté droit.

960

 Donc on n'aménage pas tout le site dans un seul coup, on l'aménage au fur et à mesure selon les besoins, selon les quantités de déchets qui rentrent. On aménage en cellules pour garder, d'abord pour faciliter les opérations, et pour s'assurer que les eaux de lixiviation des différentes phases viennent pas se mélanger avec les autres. Ça facilite la gestion des eaux de lixiviation.

965

 Donc le site est aménagé à une profondeur de un point cinq (1,5 m) à un point huit mètre (1,8 m) d'élévation, et on fait une mise en forme du fond, parce que le site, évidemment, va générer ce qu'on appelle des eaux de lixiviation. Les eaux de lixiviation, c'est des eaux qui ont percolé, qui ont passé à travers la masse des matières résiduelles et qui ont atteint un certain degré de charge organique, de contamination, donc c'est les eaux qu'on doit traiter, qu'on doit capter et traiter. Donc le fond du site est aménagé avec une pente qui va permettre l'évacuation des eaux.

970

 Ce que vous voyez en rouge, c'est un réseau de conduites qui va venir collecter ces eaux-là, qui va venir les acheminer vers un poste de pompage qui est situé à l'extrémité du site et qui va acheminer les eaux de lixiviation vers le bassin d'accumulation.

975

980 La phase 2 donc, ça va être quelque chose, les cellules ont trente mètres (30 m) de largeur, puis le site a à peu près soixante-dix mètres (70 m), c'est-à-dire soixante-dix mètres (70 m) de largeur, mais les cellules comme telles ont trente mètres (30 m) de largeur.

985 Aussi, autour du site, il y a un réseau de collecte, c'est un réseau de fossés. De un, pour éliminer les eaux de pluie qu'il pourrait y avoir autour du site, mais aussi, il faut penser que le site va être imperméabilisé éventuellement, donc sur le dessus, une fois qu'on va avoir terminé, donc on va avoir plus d'eaux de ruissellement qu'on avait normalement.

990 Et ce qui est prévu dans la note technique qu'on a déposée, vous comprenez qu'on aménage le site dans un milieu qui est très sablonneux, qui a une capacité d'infiltration, les calculs démontrent que le réseau de fossés autour a déjà huit (8) fois plus de capacité que qu'est-ce qu'on a besoin pour infiltrer, ça fait que c'est une modification qui a été apportée par rapport au projet. Il faut dire que le projet n'avait pas été défini non plus au moment qu'on a fait la séance d'information, on était pour l'étudier éventuellement au moment du certificat d'autorisation. Mais finalement, on a pris de l'avance là-dessus.

995 Sauf de façon à pallier si jamais on avait un problème, parce que si jamais à un moment donné ces fossés-là devenaient un peu plus colmatés ou à un moment donné il y a une pluie, puis que ça gèle tout, bien, on a prévu quand même un bassin d'infiltration au sud du site, de façon à pouvoir infiltrer de façon plus efficace ces eaux-là, un bassin de vingt-quatre mètres par vingt-quatre mètres (24 m X 24 m) aménagé essentiellement à même la sablière et dans
1000 laquelle on mettrait une couche de matériel granulaire dans le fond.

Donc au niveau du site, donc évidemment, un site d'enfouissement, ça a plusieurs composantes. Une des principales composantes, c'est le système d'imperméabilisation.

1005 Donc le site va être aménagé selon les nouvelles normes du ministère de l'Environnement. Il y a peut-être quinze (15) ou dix-huit (18) sites qui sont faits comme ça au Québec à date, puis il y en a à peu près deux mille (2000) en Amérique du Nord. Essentiellement, c'est un système à multicouche.

1010 D'abord on a une couche drainante qui est un demi-mètre ($\frac{1}{2}$ m) d'épais qui a deux (2) fonctions, d'abord pour collecter les eaux de lixiviation qui vont avoir percolé à travers les déchets ou les matières résiduelles et deuxièmement, pour agir de couche de protection. C'est-à-dire qu'on a une membrane étanche, on a un système de membranes étanches en dessous, évidemment on viendra pas mettre des déchets directement sur les membranes étanches.
1015 Donc ça sert de réseau de collecte et de système, c'est-à-dire de couche de protection.

Donc ça, c'est déposé sur notre première couche imperméable. On a un système à deux (2) couches imperméables. Cette couche-là, cette membrane-là, c'est une géomembrane en polyéthylène haute densité. Pourquoi on utilise ça, parce que de un, c'est un matériel très très étanche, évidemment si on s'assure qu'il n'y a pas d'imperfections dedans. Et
1020

deuxièmement, c'est un matériel qui est très inerte aux attaques chimiques, au lixiviat, etc. Donc c'est rendu un standard quasiment dans l'industrie, c'est ce qui est utilisé. J'ai des échantillons, si jamais vous voulez les observer.

1025 C'est une géomembrane qui a un point cinq millimètre (1,5 mm) d'épaisseur. Évidemment, ça vient dans des largeurs de six (6 m) à sept mètres (7 m), donc il y a des soudures. Il faut qu'elles soient chevauchées puis qu'on fasse des soudures. Donc ça, c'est notre premier niveau de protection.

1030 En dessous de ça, on a une couche drainante qui a deux (2) fonctions. Un, ça sert de réseau de détection de fuites pour voir comment performe notre première membrane et deuxièmement, à évacuer ces eaux-là si jamais il y en a. Donc le règlement exige trois cents millimètres (300 mm) de sable ou un matériel équivalent, et de façon générale, on utilise ce qu'on appelle des géofilet qui est une base, c'est un peu les mêmes produits, mais c'est un
1035 produit géosynthétique qui est plus drainant que le sable, donc c'est un géofilet qui va être installé sur le site.

Donc ça, c'est notre deuxième niveau de drainage. Ça, ça vient par-dessus une deuxième couche imperméable, un deuxième niveau imperméable, mais celle-là, elle a une particularité, elle a deux (2) composantes. Elle a une géomembrane, le même type de
1040 géomembrane qu'on a sur le dessus, mais elle est posée sur le dessus d'une couche argileuse.

Le règlement exige deux pieds (2 pi) d'argile ou l'équivalent, et ce qu'on utilise, surtout pour des fins de performance mais aussi pour des fins d'économie d'espace, c'est ce qu'on appelle un géocomposite bentonitique.
1045

La bentonite, c'est de l'argile, mais c'est de l'argile sous forme de poudre entre deux (2) géotextiles qui a la propriété d'être à peu près peut-être cent (100) fois plus étanche que de l'argile, puis deuxièmement, qui a un pouvoir autocolmatant, qui a un pouvoir, elle prend de
1050 l'expansion en contact d'eau, donc jusqu'à quatorze (14) fois son volume. Donc elle est autocolmatante. Si jamais à la limite, on avait un problème sur la deuxième géomembrane, bien, cette couche-là servira d'autocolmatant.

Je vous parlais évidemment, les soudures, c'est un facteur important, donc il y a un programme d'assurance qualité pour vérifier l'ensemble des soudures. Il y a des essais qui se font, destructifs, des essais non destructifs, mais tous les joints sont vérifiés. Il y a un devis d'assurance qualité qui doit être déposé au ministère de l'Environnement, et on doit démontrer l'étanchéité des systèmes avant qu'on y dépose des matières résiduelles.
1055

1060 Par rapport au traitement du lixiviat, comme je mentionnais, le projet consiste à les accumuler dans un bassin d'accumulation et de les transporter dans les systèmes de traitement des eaux de lixiviation qui existent déjà sur le territoire. On a fait une analyse avec les dernières données, les données depuis 2002, et de façon sommaire, le débit disponible dans

1065 ces sites-là, le débit qu'on amène représente à peu près un demi pour cent ($\frac{1}{2}$ %) du débit
potentiel qu'on pourrait amener dans les systèmes de traitement, les quatre (4) qu'on a
regardés.

Donc au niveau du débit, il y a aucun problème.

1070 Au niveau de la charge organique, il y a une capacité excédentaire dans ces systèmes-
là de cinquante et un kilogrammes (51 kg) par jour, on va apporter un point quatre kilogramme
(1,4 kg) par jour. Donc on utilise deux point soixante-quinze pour cent (2,75 %) de la capacité
résiduelle de ces étangs-là. Et la même chose pour les matières en suspension.

1075 Donc ce qui est proposé, parce qu'on ne connaît pas la caractéristique des eaux de
lixiviation comme telles, il faut dire que les mâchefers, c'est des produits, c'est une matière
résiduelle qui produit des eaux beaucoup moins chargées que des matières résiduelles
normales. Parce que la matière organique essentiellement, elle est détruite lors de la phase de
combustion, donc c'est des eaux qui sont très faiblement chargées, et c'est la même chose un
1080 peu pour les débris de démolition et de construction.

Donc on a pris les valeurs les plus élevées qu'on pouvait s'attendre selon la littérature
pour faire nos calculs, pour faire cette démonstration-là. Mais évidemment, il va falloir faire
l'essai.

1085 Ce qu'on propose, c'est de faire ce transport-là pendant une période de deux (2) ans et
ça va nous permettre de caractériser les eaux. Et par la suite, bien, on aura trois (3) options,
toujours avec un certificat, avec une demande de certificat d'autorisation au ministère, mais un,
on pourra maintenir le transfert dans les usines existantes si on s'aperçoit que ça performe bien
1090 puis tout va bien.

L'autre option, ce serait de mettre en place une filière de traitement complet sur le site,
quelque chose qu'on veut essayer d'éviter, parce que ça amènerait à avoir un rejet sur le site.

1095 Ou l'autre option, si jamais pour une raison quelconque les installations existantes ne
pourraient pas les prendre, bien, on pourra augmenter la capacité d'aération par exemple à un
des sites.

1100 Mais comme je mentionnais, avec les analyses qui ont été faites, il y a aucun problème
qui est anticipé au niveau de la capacité d'absorption de ces équipements-là.

1105 Une autre composante, bien évidemment, c'est quoi faire en cas de bris de
l'incinérateur. Évidemment, il y a eu des problèmes dans le passé à cet effet-là. Évidemment,
on veut essayer d'éviter d'envoyer ces matières résiduelles là dans le LET. Un, on perd du
volume, parce que le volume des déchets, c'est à peu près dix (10) fois plus que les mâchefers
pour la même quantité. Donc on veut essayer d'éviter ça, parce qu'on va utiliser de l'espace

inutilement. Et aussi, bien, ces déchets-là, par contre, il y a plus de matière organique, donc on risque d'avoir des lixiviats plus chargés.

1110 Donc c'est quelque chose qui pourrait servir mais strictement en cas d'urgence. Ce qu'on vise plutôt, c'est d'avoir une aire d'entreposage temporaire conforme au règlement, double membrane, mais qui permettrait d'avoir une capacité d'entreposage temporaire de deux (2) mois. Et on a d'autres capacités dans les fosses, etc., on peut peut-être penser se rendre jusqu'à trois (3) mois d'accumulation des matières résiduelles.

1115 Et une fois qu'on repartirait l'installation d'incinération, bien, on pourrait transférer graduellement sur une période de temps, selon la capacité puis selon la quantité qui rentre ces matières-là.

1120 Donc ça fait partie du projet.

1125 L'emplacement qui est prévu est situé juste à l'est de l'aire de compostage pour ça. Évidemment, on parle de collecte des eaux qui pourraient être produites pendant qu'il y a des déchets à cet endroit-là. Et ces eaux-là seraient acheminées dans le bassin d'accumulation, le même bassin d'accumulation, pour être transporté vers les usines d'épuration.

1130 Je parlais tout à l'heure qu'une fois terminé, le site, on doit le recouvrir également d'un système étanche. C'est exigé dans le règlement. Donc c'est un système par géomembranes avec six cent millimètres (600 mm) de matériel sur le dessus et la végétation qui est adaptée au milieu dunaire.

1135 On ne prévoit pas de biogaz, les mâchefers ne sont pas générateurs de biogaz ou très peu, très faiblement. Il faut dire que le règlement même, le nouveau règlement exige un système actif d'extraction des biogaz pour des sites de cinquante mille tonnes (50 000 t) par année et plus, donc on parle d'une quantité de seize cents tonnes (1600 t), puis en plus de matières inertes essentiellement sur le plan de la formation de biogaz, donc il y a pas de système actif d'extraction des biogaz. C'est essentiellement un système d'évents passifs pour pouvoir laisser échapper si jamais il y avait une faible quantité de biogaz qui serait produit.

1140 Vient se greffer avec ce projet-là, bien évidemment, un ensemble de facteurs ou d'éléments plus administratifs, si on veut, pour faire la surveillance environnementale.

1145 Il y a un programme de surveillance environnementale. D'ailleurs, c'est exigé également dans le règlement, ça doit être déposé, d'ailleurs ça fait partie des documents qui ont été déposés, pour faire le suivi des lixiviats, des eaux souterraines, des eaux de surface et du biogaz.

Et ça, ce programme-là doit être en place pour la durée de vie du site et aussi pour ce qu'on appelle la période postfermeture, c'est-à-dire à partir du moment qu'on ferme le site, on

1150 continue quand même le programme de surveillance tant qu'on n'a pas démontré que le site est rendu conforme aux normes sans qu'il y ait de traitement.

1155 Il y a aussi la formation d'un comité de vigilance qui va être mis en place, qui est exigé d'ailleurs. Et aussi la mise sur pied d'un fonds de suivi postfermeture, parce qu'on doit s'assurer qu'à la fin du site, lorsqu'on va fermer le site dans cinquante (50) ans, l'argent est là pour gérer, continuer à gérer le site, les lixiviats, les biogaz, l'entretien du couvert et le suivi environnemental.

1160 Le sommaire des coûts! On a sorti les coûts de cinquante (50) ans. Ça a été déposé dans les réponses aux questions lors de la séance d'information. Cinq millions neuf cent soixante mille (5 960 000 \$) sur cinquante (50) ans. Ça exclut les taxes, et ça exclut également, c'est pas une analyse économique sur le compte de taxes, c'est des coûts bruts, donc c'est pas nécessairement les coûts à la tonne qui vont apparaître dans les chiffres qui ont été déposés par la Municipalité.

1165 Il y a des coûts d'opération qui comprennent également, le cent cinquante-cinq mille (155 000 \$) comprend une allocation de soixante-dix mille (70 000 \$) pour la disposition des cendres volantes à l'extérieur du territoire, à trois cent cinquante dollars la tonne (350 \$/t), pour les deux cents tonnes (200 t). Évidemment, ce chiffre-là pourra changer en fonction de la solution finale qui sera retenue.

1170 Et il y a des coûts de postfermeture, on doit mettre de côté cinq et soixante-sept la tonne (5,67 \$/t) pour chaque tonne qui rentre pour le fonds de suivi de postfermeture.

1175 Au niveau de l'échéancier, il a été révisé en fonction des procédures d'audience publique. Donc ce qui est prévu, évidemment, on a pris le maximum qui est prévu, évidemment si on peut sauver du temps tant mieux, mais essentiellement, le rapport du BAPE, je crois que c'est prévu pour le 23 mai au maximum, donc avec l'échéancier qui a été regardé pour le ministère de l'Environnement, on parle d'avoir un décret plutôt dans le mois d'août.

1180 Évidemment, ça nous coince un peu, donc si on veut accélérer le processus, bien, il faut penser à préparer les documents de certificat d'autorisation avant d'avoir le décret, même les déposer au ministère de l'Environnement et leur demander qu'ils analysent le dossier même si le décret n'est pas sorti. Parce que sinon, ça va être très difficile de rentrer dans l'échéancier.

1185 Parallèlement à ça, de préparer les plans et devis et d'aller en appel d'offres, de façon à ce que mi-septembre, on ait notre décret, notre certificat d'autorisation et qu'on soit prêt à aller de l'avant avec le projet.

1190 On a prévu une réalisation sur quatre (4) mois et la mise en opération en janvier 2007.

1195 Les impacts sur l'environnement! Au niveau du milieu physique, essentiellement au niveau des eaux de surface, il y a pas de ruisseau à proximité. Il y a pas d'éléments comme tels. Ce qu'on vient faire, c'est notre fossé périphérique qui va essentiellement agir comme bassin d'infiltration. Donc il y a pas d'impact de prévu au niveau des eaux de surface.

1200 La qualité des eaux souterraines, d'abord il y a pas de nappe à potentiel aquifère élevé sur le site. On est à proximité de la mer, donc c'est de l'eau salée qu'on retrouve sous le site. Il y a pas de prise d'eau non plus à proximité.

Et on a un système étanche, un système à confinement très performant, donc l'impact sur les eaux souterraines est considéré négligeable.

1205 Maintenant, au niveau de l'étude hydrogéologique, la raison, parce que souvent on fait les études pour bien comprendre la problématique au niveau des eaux souterraines, dans ce cas-ci, c'est pour fixer notre fond du site. Et on s'est basé sur les forages qui avaient été faits au nord et au sud du site pour établir notre fond à approximativement un point cinq mètre (1,5 m) d'élévation.

1210 Ce qu'on a besoin, c'est de confirmer cette chose-là, parce que le règlement nous exige de ne pas mettre notre fond de site sous le niveau des eaux. Donc évidemment, si on a un point cinq mètre (1,5 m) du côté nord, un point cinq mètre (1,5 m) du côté sud, considérant le type de dépôt dans lequel on est, on peut s'attendre à ce que sur le site, on ait également un point cinq mètre (1,5 m) au niveau de la nappe. Mais de toute façon, on va faire l'étude. Le devis est prêt et on demande à la Municipalité de faire faire l'étude évidemment avant qu'on aille faire des plans et devis et de demande de CA, c'est une information importante qu'on a besoin au niveau de la construction.

1220 Au niveau de la qualité de l'air, évidemment c'est des mâchefers, des matériaux secs, donc l'impact est minime, voire nul au niveau de la qualité de l'air.

1225 Au niveau du milieu biologique, il y a deux (2) composantes, il y a la végétation et la faune. Il y a une partie, il y a plus que la moitié du site qui est aménagée à même la sablière, mais par contre, à l'intérieur de la zone d'étude, il y a une préoccupation, c'est le corème de Conrad, puis je vais y revenir tantôt!

1230 Au niveau de la faune terrestre et l'avifaune, comme tel il y a pas d'espèce qui est repérée sur le site. Par contre, il y a une zone potentielle de nidification du pluvier siffleur à proximité, et je vais y venir tout à l'heure. On voit ici les deux (2) zones, les zones potentiellement sensibles. Je m'excuse, on les voit pas tellement bien!

Il y a la cartographie qui avait été faite récemment sur l'habitant du corème de Conrad, c'est une petite ligne bleue qu'on voit ici, et il y a une autre zone ici qui est située du côté nord. Et il y en a également du côté sud du complexe.

1235 Comme tel, le projet ne touche pas à ces zones-là, n'empiète pas sur ces secteurs-là.

Je dois dire aussi que ces inventaires-là ont été mis à jour récemment pour confirmer ces informations-là.

1240 L'autre élément, c'est l'aire de nidification du pluvier siffleur qui est, je crois, il y a eu des observations en 92, 93, 94, et depuis 95, il y a pas eu d'autres observations à cet endroit-là.

Maintenant, on se trouve à peu près, j'ai pas la distance exacte, mais à trois (300 m) ou quatre cents mètres (400 m) de cette zone-là potentielle. Donc évidemment, il est pas question qu'on fasse quelque chose qui pourrait empiéter sur cette zone-là.

1245 Le corème de Conrad, comme je mentionnais, c'est une zone qui est maintenant protégée, toute activité est interdite. Donc on est situé à l'extérieur de cette zone-là.

1250 La même chose au niveau du pluvier siffleur, il y aura pas d'activité qui pourrait nuire à l'aire de nidification potentielle de cette espèce.

Au niveau de l'utilisation du sol, la vocation actuelle du secteur, évidemment, c'est voué à l'ensemble du complexe de gestion des matières résiduelles.

1255 Le schéma d'aménagement est conforme à l'usage projeté; le zonage actuel par contre est valable pour les territoires qui appartiennent, le terrain qui appartient à la municipalité; donc pour les terrains qu'on devra acquérir pour respecter les zones tampons exigées de cinquante mètres (50 m), bien, le zonage devra être modifié.

1260 Au niveau de la récréation et villégiature, les chalets les plus près sont à deux point cinq kilomètres (2,5 km). Il y a une halte routière à trois point cinq kilomètres (3,5 km) et une plage à deux kilomètres (2 km).

1265 L'intégration visuelle au paysage, comme je mentionnais, sera pas visible de la route 199 et ni également du plan d'eau, si ce n'est que si on arrivait peut-être un peu du côté nord.

Donc ça met fin à la présentation, merci.

1270 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Simard de votre présentation.

Vous allez déposer cette présentation-là à madame Gélinas à l'arrière s'il vous plaît!

1275 Maintenant, avant d'aller à la pause et dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire qu'on a déposé sur les chaises.

1280 Donc à la fin de la soirée, si vous voulez bien le remplir et le déposer à l'arrière à monsieur Jean-Sébastien Fillion. Évidemment pour ceux qui ont pas de crayon, il y a des crayons disponibles à l'arrière, et ça nous fait plaisir évidemment que les remplissiez, parce que nous, ça nous aide pour mieux vous servir par la suite.

1285 Il va y avoir également une visite de terrain, la Commission a demandé à la Municipalité de lui préparer une visite de terrain. Cette visite de terrain là aura lieu jeudi matin, et le départ sera d'ici à neuf heures trente (9 h 30).

1290 Toutes les personnes qui sont intéressées à venir accompagner la Commission pour sa visite de terrain, je vous demanderais d'aller voir monsieur Fillion à l'arrière, il va y avoir un registre expressément ouvert pour cette visite de terrain là. Donc ceux qui désirent accompagner la Commission, s'il vous plaît vous inscrire et les personnes-ressources, vous êtes également invitées à vous inscrire si vous êtes intéressées à nous accompagner.

1295 Nous allons prendre maintenant une pause de quinze (15) minutes et pendant celle-ci, je vous invite à vous inscrire au registre, ce dernier étant maintenant ouvert. Merci.

1300

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
PÉRIODE DE QUESTIONS
LUCIE D'AMOURS**

1305 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais madame Lucie d'Amours s'il vous plaît. Rebonsoir madame d'Amours.

1310 **PAR Mme LUCIE D'AMOURS:**

Bonsoir. On se questionnait sur la liste de questions qui a été posée, est-ce qu'il faut les reposer ou si on prend pour acquis que c'est des questions qui ont déjà été posées et qu'on va traiter?

1315 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous devez les reposer effectivement.

1320 **PAR Mme LUCIE D'AMOURS:**

Bon, allons-y. Une des questions qui n'a pas été abordée, je trouve, avec l'intervention corrigée qui vient d'être faite par monsieur Simard, c'est le questionnement au niveau de la durabilité du site.

1325 Dans un contexte de changement climatique, on n'a pas vu d'étude géomorphologique qui a été faite de ce site-là. Alors on se pose des questions aussi par rapport à la bande de cinquante mètres (50 m) de zone tampon qui est requise par le fameux règlement qui est sorti au mois de mai 2005, le nouveau règlement sur ces sites.

1330 On a de la misère à évaluer la hauteur de la mer, la zone, jusqu'où vient la mer par rapport au site, et la dynamique de ce milieu-là aussi, est-ce que c'est une dynamique, compte tenu de cette dynamique naturelle mais aussi de l'impact des changements climatiques potentiels, est-ce qu'on a une zone tampon assez large pour que le site soit pas affecté par la mer éventuellement, étant donné que c'est un site qui est fait pour durer plusieurs plusieurs années?

1335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1340 Monsieur Richard, est-ce que vous êtes en mesure de répondre à cette question-là s'il vous plaît, à savoir si le site est en mesure de ne pas être atteint par les changements climatiques ou encore par l'érosion?

PAR M. JEAN RICHARD:

1345 Oui, je vais demander à monsieur Simard de commencer la réponse, puis peut-être que je ferai appel à monsieur Bourgeois pour compléter.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1350 Est-ce qu'on peut remettre sur l'écran, OK! D'abord par rapport aux zones tampons, les zones qui sont montrées en rouge, pour répondre à une partie de votre question, les zones tampons, c'est les zones qui sont montrées en rouge, c'est cinquante mètres (50 m) chaque côté du site.

1355 Maintenant, pour ce qui est des risques d'érosion par rapport aux changements climatiques, je vais céder la parole à une autre personne de la Municipalité après, mais essentiellement ce qu'on propose, c'est de faire un relevé annuel de la dune. Parce qu'on est obligé de faire un relevé annuel de la quantité de matières enfouies pour respecter les exigences du décret en ce qui concerne le suivi, le plan de suivi environnemental, on est obligé
1360 de faire un relevé.

Donc ce qu'on propose d'ajouter à l'intérieur de ce relevé-là, c'est le relevé de la dune qui est située à l'est du site pour voir s'il y a de l'évolution de ce côté-là.

1365 Maintenant, pour ce qui est de l'impact des changements climatiques, je vais céder la parole au représentant de la Municipalité.

PAR M. JEAN RICHARD:

1370 Oui, je vais demander à monsieur Bourgeois de compléter, parce que je sais qu'il fait partie d'un comité avec le groupe Ouranos, puis il a peut-être des éléments de réponse.

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

1375 Effectivement, monsieur le Président, la Municipalité est partenaire actuellement avec le consortium Ouranos sur les changements climatiques et les impacts des changements climatiques sur les milieux côtiers.

1380 Leur travail a débuté en novembre dernier, on a un secteur cible d'étude qui n'est pas le secteur du Havre-aux-Maisons et le secteur dont il est question ici ce soir. Par contre, ça va nous emmener des informations certainement sur la fragilité de ces milieux-là et les impacts que pourront créer les changements climatiques et surtout le rehaussement du niveau des eaux et l'augmentation de la fréquence des tempêtes sur ces milieux-là.

1385 C'est tout ce que je peux répondre pour ce soir. Par contre, de connaissance populaire, cette dune-là n'est pas la plus affectée en termes d'érosion du littoral à cause de sa localisation, la dune sud n'est pas celle qui est le plus affectée au niveau de l'érosion du littoral.

1390 Par contre, c'est une donnée, évidemment les changements climatiques, c'est une donnée qu'on ne peut pas connaître parfaitement, quel impact ça va avoir, mais l'étude en question avec le groupe Ouranos va nous aider à mieux comprendre ce phénomène-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395 D'accord, merci.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

1400 Je peux vous demander une petite précision par rapport à ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

Certainement.

1405 **PAR Mme LUCIE D'AMOURS:**

On sait qu'il y a des balises qui ont été posées par le groupe Ouranos autour des Îles, il y en a, je me rappelle plus combien...

1410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame, vous vous adressez à moi s'il vous plaît!

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

1415 Oui. Le groupe Ouranos a posé des balises pour suivre l'évolution du littoral, j'aurais aimé savoir s'il y en avait dans ce secteur-là précisément?

PAR LE PRÉSIDENT:

1420 Monsieur Bourgeois.

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

1425 C'est une donnée que je ne connais pas mais que je peux vérifier très rapidement cette semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 D'accord, merci. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

1435 Merci. Pour poursuivre dans votre question, tout à l'heure vous avez mentionné le niveau de la mer, c'est une des interrogations qu'en lisant l'étude d'impact nous avons, c'est, quelle est la correspondance, là, on a la hauteur par exemple du niveau d'eau qui est à ce niveau géodésique altitudinal, et on a aussi, via les station marégraphiques, les niveaux de la mer.

1440 Bien entendu, il est possible de faire une correspondance entre ces niveaux-là lorsqu'on s'adresse par exemple au Service hydrographique du Canada qui est situé à l'Institut Maurice-Lamontagne, mais c'est ce que j'aimerais avoir! Autrement dit, est-ce que la correspondance entre le niveau de la mer et le niveau altitudinal pour savoir justement, par exemple, si on réfère dans les données mesurées disons, le niveau de la mer extrême jamais enregistré ici aux Îles-de-la-Madeleine, ça correspond à quel niveau par rapport par exemple au plancher des cellules?

1445 Je pense que ça serait une information intéressante pour vérifier par exemple, bon, quelle est la différence, la marge de manœuvre actuelle, d'autant plus qu'effectivement qu'on sait par exemple que les Îles-de-la-Madeleine subissent une subsidence, donc ça s'enfonce d'une dizaine de centimètres par siècle, c'est évalué.

1455 On sait qu'il y a des modifications au niveau de la mer. Par exemple c'est une question qui est très très complexe, mais on anticipe qu'il y a une possibilité d'une trentaine de centimètres par exemple de hausse du niveau de la mer d'ici cent (100) ans dans l'Atlantique nord.

1460 Donc si je rajoute à ça, donc on parle d'une quarantaine de centimètres de rehaussement dans un avenir prévisible.

Donc est-ce que tout ça met en danger par exemple la plage et est-ce que ça met en danger le fond des cellules, à savoir s'il y avait un niveau d'eau permanent qui se rehaussait?

1465 Est-ce que vous seriez capable d'essayer d'obtenir les données nous permettant de voir justement quelle est cette marge de manœuvre entre le fond des cellules et le niveau de la mer?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1470 Bien effectivement, monsieur le Commissaire, présentement j'ai pas cette donnée-là.

Ce qu'on a pris comme approche, c'est de faire faire des piézomètres sur le site même pour avoir les conditions piézométriques sur le site même. Donc c'est ça qui nous préoccupait.

1475 Effectivement, on pourrait faire le lien avec la mer et faire des simulations pour voir en fonction du rehaussement, mais on peut anticiper que si la mer est rehaussée de trente centimètres (30 cm), l'eau qui va se trouver sous le site va être rehaussée de trente centimètres (30 cm). Parce qu'il y a un lien quand même relativement direct.

1480 Je vous dis ça sans avoir fait d'étude par contre. Par contre, ce que je peux dire, c'est que le site, au moment qu'on va l'aménager, on veut l'aménager au niveau du niveau des eaux souterraines sous le site. C'est ce que le règlement nous permet de faire et c'est ce qui nous permet d'optimiser l'espace dans le site.

1485 Maintenant, une fois que les matières résiduelles vont être posées dans le site comme tel, qu'il y ait un rehaussement de la nappe sous le site, ça ne pose pas de problème sur le plan technique. C'est une question de stabilité.

1490 Et si on rehausse de trente centimètres (30 cm) le niveau d'eau, ça veut dire que notre fond de cellule qui est étanche va baigner effectivement dans l'eau, mais ça va créer une pression vers l'intérieur. On arrive avec ce qu'on appelle un site à gradient vers l'intérieur.

1495 Il y a quelques sites au Québec même qui sont aménagés selon ce principe-là. Donc ça met pas en jeu l'intégrité ni la performance environnementale du site, mais il faut se préoccuper plutôt par contre de la question de l'érosion par rapport au milieu, à la plage, etc.

Mais pour ce qui est du site comme tel, le rehaussement n'aura pas d'impact; au contraire, à partir du moment qu'on a un gradient vers l'intérieur, on ne peut pas avoir d'exfiltration, on ne peut qu'avoir de l'infiltration dans le site. Donc il y a pas de contamination possible.

1500

PAR LE COMMISSAIRE:

1505 Effectivement, pour la stabilité de la dune qui était l'autre volet de la question de madame d'Amours, j'ai compris que du côté, on va faire des vérifications.

1510 Il y avait déjà un article ici que je me suis plu à télécharger sur Internet, qui est un document, un bulletin de l'Association québécoise du quaternaire fait par Jean-Claude Dionne, un de mes anciens directeurs de thèse et justement, j'ai lu une partie du passage qui porte sur les Îles-de-la-Madeleine, et on sait que les dunes, il y a quelques milliers d'années, ont bougé et il y a eu une stabilisation il y a environ trois mille (3000) ans.

Bien entendu, là, maintenant on est en phase de subsidence, qu'est-ce qui arrive avec les dunes, c'est une question potentielle qu'il faut s'assurer, à savoir est-ce que cette dune-là est stable.

1515

Ce que j'ai lu, apparemment, sur la lecture que j'ai lue effectivement, on me dit que les dunes sont au nord-ouest des îles qui sont plus exposées aux vents de tempêtes, donc c'est celles-là qui sont plus surveillées si j'ai bien compris par le consortium Ouranos, les dunes du côté est seraient moins exposées, mais qu'en est-il exactement?

1520

C'est une question intéressante, pour s'assurer que dans cinquante (50) ans ou dans soixante-quinze (75) ans, que le front de la plage sera pas rendu dans les fossés de la cellule, je pense que c'est important à vérifier.

1525

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous allez vous occuper de ça, monsieur Simard, et vous allez revenir avec une réponse à la Commission?

1530

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1535

Merci. Votre seconde question, madame.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

1540

Oui. Je vais rester dans le même ordre d'idée.

Par rapport à l'intégrité du site, j'ai été faire un petit tour en fin de semaine encore une fois autour du site, je trouve ça malheureux qu'il ait neigé, parce que votre visite de jeudi, vous auriez pu voir, il y a à peu près trois (3) chemins, je dirais, dans la dune, qui ont été faits par les VTT, juste en avant du site actuel du dépotoir et du site prévu pour le LET.

1545

C'est une zone qui est très très courue par les véhicules tout-terrain. Et quand on parle de la zone de cinquante mètres (50 m), je reviens là-dessus, la zone tampon, où il y aurait juste des activités liées à l'opération du site, je me demandais comment on va faire pour assurer l'intégrité de cette zone-là qui entoure le site.

1550

Est-ce que ça va être une question de clôture, de surveillance, de pancarte? J'avais de la misère un peu à voir comment on va protéger l'intégrité de ce site-là, particulièrement entre la mer et le LET.

1555 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard.

1560 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Le site est déjà clôturé. Il est certain que normalement, ça devrait aider. Mais on est à faire une réglementation. D'ailleurs la réglementation, pour les dunes, c'est déjà interdit, la circulation, sauf que c'est de la faire respecter.

1565 Il va falloir se pencher là-dessus. Mais pour l'intégrité du site, moi, je vois pas vraiment de problème, parce qu'on va devoir faire respecter notre clôture. Là présentement, la clôture sera pas là.

1570 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si je comprends bien votre réponse, monsieur Richard, il va y avoir une continuité de la clôture existante, c'est ça?

1575 **PAR M. JEAN RICHARD:**

C'est ça, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1580 Et à l'heure actuelle, quel est l'achalandage qu'on peut retrouver dans ce coin-là, en termes de VTT? Est-ce qu'il y a un achalandage faible, moyen ou encore assez prononcé?

PAR M. JEAN RICHARD:

1585 Bien, c'est probablement certainement moyen, pour pas dire prononcé, sauf que la circulation est autorisée sur la plage pendant une période de l'année. Ça fait que normalement, il devrait pas y avoir de besoin de circuler dans ce secteur-là.

1590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon. Merci monsieur Richard, merci madame d'Amours.

1595

HÉLÈNE CHEVRIER

1600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Hélène Chevrier s'il vous plaît. Bonsoir madame Chevrier.

1605 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

Bonsoir. Il y a beaucoup de questions, puis le fait qu'il faut répéter les questions, ça va demander de revenir, mais là, j'avais deux (2) questions en rapport avec les chiffres.

1610 Dans l'étude d'impact, on disait que ce projet coûterait un virgule huit million (1,8 M\$), puis on a rajouté en information, depuis la séance d'information, et c'est ce qu'on présentait un peu tout à l'heure, que c'était plutôt six virgule huit millions (6,8 M\$) que ça coûterait pour le lieu d'enfouissement.

1615 On avait comme explication, la première fois, c'était vingt-cinq (25) ans, là, ce serait cinquante (50) ans.

1620 J'aimerais ça comprendre les chiffres, parce que dans les chiffres, on ajoute des contingences de vingt pour cent (20 %) qui représentent presque un million (1 M\$), puis des imprévus de quinze pour cent (15 %) qui représentent six cent cinquante mille (650 000 \$). Alors j'aimerais ça peut-être avoir des explications sur ces chiffres-là.

C'est sûr qu'envisager cinquante (50) ans d'avance, ça peut faire des imprévus et tout ce qu'on voudra, mais puisqu'on a mis des chiffres, j'aimerais ça qu'on me les explique.

1625 **PAR LE PRÉSIDENT:**

1630 Monsieur Richard ou encore monsieur Simard, est-ce que vous pourriez nous expliquer ces chiffres-là? Parce qu'effectivement, vous avez parlé tantôt d'un coût d'aménagement pour les premiers vingt-cinq (25) ans d'un million six cent mille (1 600 000 \$) et on retrouve des coûts totaux pour cinquante (50) ans de cinq millions neuf cent soixante mille (5 960 000 \$).

1635 Est-ce que c'est possible d'expliquer, d'une part, ce cinq millions neuf cent soixante mille (5 960 000 \$) et expliquer aussi en quoi consistent les frais incidents, c'est vingt pour cent (20 %)?

Puis j'aimerais aussi qu'on parle également, parce qu'on le voit pas, à moins que ce soit compris dans le coût d'aménagement pour le cinquante (50) ans à venir, des frais de financement temporaire et permanent.

1640 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

D'abord juste à titre d'information, l'estimé complet du projet a été déposé dans la réponse aux questions, suite à la séance d'information, au document numéro 3.

1645 Donc la différence, par rapport à ce qui avait été présenté, il y a trois (3) ou quatre (4) facteurs qui expliquent cette différence-là. De un, évidemment, un, on passe d'un site de vingt-cinq (25) ans à cinquante (50) ans, donc effectivement au niveau de la cellule, au niveau des membranes comme telles, c'est essentiellement le double. Ça c'est de un.

1650 Deuxièmement, les coûts qui avaient été sortis ont été sortis en 2003. Lorsqu'on a fait la séance d'information, et si vous vérifiez dans l'étude d'impact dans le document technique qui avait été fait, c'est les mêmes chiffres, ils avaient pas été actualisés en fonction de coûts de 2006. Et la construction générale a subi une hausse, mais deuxièmement, le coût des membranes a subi une hausse assez importante à cause du prix du pétrole. Donc c'est un
1655 deuxième facteur qui est venu expliquer le différentiel.

Et troisièmement, effectivement, ça excluait les imprévus qu'on a rajoutés et les contingences comme telles. Et c'est pour ça que le chiffre qui est là est différent, et je pense que je l'avais mentionné lors de la séance d'information.

1660 Maintenant, les frais de financement, comme je mentionnais tout à l'heure, c'est des coûts globaux. Effectivement, on n'a pas fait l'analyse, parce que tout est fonction des séquences d'aménagement qu'on veut aménager. La Municipalité par contre a fait des simulations par rapport, en intégrant les frais de financement, parce qu'évidemment, ça dépend
1665 comment ce qu'on finance le projet aussi, on peut le financer – normalement on va financer les cellules sur de la courte durée, puis les aménagements qui servent pour l'ensemble du site à longue durée, mais ça, c'est des choix de la Municipalité.

1670 Donc je crois que cette étude-là avait été faite par rapport aux modes de financement, mais effectivement, les coûts ne comprennent pas les frais de financement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675 Est-ce que vous pourriez, monsieur Simard, expliquer en quoi consistent les frais incidents pour le bénéfice des gens dans la salle?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1680 Bien essentiellement, les frais incidents, ça va être les frais qui sont nécessaires par exemple par la confection des documents, par exemple la demande de certificat d'autorisation, les plans et devis, la surveillance des travaux et les activités d'assurance qualité.

1685

Ça comprend aussi les frais de financement temporaire, parce que lorsqu'on fait des projets comme ça, ils sont sur règlement d'emprunt, et il y a des frais, on doit financer temporairement ces travaux-là avant qu'on procède à une émission d'obligations.

1690

Ça comprend aussi les frais d'émission d'obligations qui sont généralement chargés pour les emprunts et aussi tout autre frais qui pourrait être de la non-construction. Essentiellement, les frais incidents, c'est de la non-construction.

1695

Donc si par exemple s'il y avait des terrains à acquérir, bon évidemment, les terrains ici coûtent pas tellement cher, j'ai compris, mais par rapport à ce site-là je parle. S'il y avait des frais de notaire, etc., donc c'est un ensemble, c'est une enveloppe qu'on se donne pour tous les frais qui sont non reliés directement à la construction.

PAR LE PRÉSIDENT:

1700

Autrement dit, ce sont tous des frais professionnels, ça peut être notaire, avocat, laboratoire, ingénieur-conseil évidemment, enfin comptable si requis, etc., etc., c'est ça?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui.

1705

PAR LE PRÉSIDENT:

Ce sont les frais incidents, madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1710

Oui. Pour compléter cette question-là, vous dites entre 2003 puis aujourd'hui, il y a eu une augmentation du coût des membranes, est-ce qu'on peut penser que ça va continuer d'augmenter dans cinquante (50) ans?

1715

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous vous adressez à moi!

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1720

Est-ce que c'est compté dedans qu'il y aura des augmentations à venir graduellement?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1725

Ces chiffres-là sont faits en fonction d'un budget 2006 effectivement.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1730 Ma deuxième question, c'est toujours dans les chiffres aussi. Je voudrais comprendre pourquoi on a été avisé d'un emprunt de la Municipalité en juin, d'un emprunt autorisé d'un point six million (1,6 M\$), puis en décembre, il y a un avis de motion pour un emprunt de un point cinq million (1,5 M\$) dans les deux (2) cas pour la phase 1 du lieu d'enfouissement. J'aimerais ça comprendre ça.

1735 Puis j'aimerais aussi comprendre comment, parce qu'il y a eu un rajout entre la période d'information et aujourd'hui de la Municipalité qui dit qu'elle va devoir emprunter six cent dix-sept mille (617 000 \$) sur cinq (5) ans et neuf cent soixante-quinze mille (975 000 \$) sur vingt-cinq (25) ans pour la construction d'une partie de la phase 1.

1740 J'aimerais savoir, en tout cas je voudrais peut-être avoir des explications là-dessus, puis j'aimerais ça, est-ce que ce serait possible d'avoir comme une estimation des besoins ventilés? Comme par exemple, on parle de l'aménagement, est-ce qu'à la première phase, la première année, on dépense quatre millions (4 M\$) sur le cinq (5 M\$) et puis dans vingt-cinq (25) ans, on en met? Est-ce qu'on pourrait avoir ce genre de budget prévisionnel, puis les impacts que ça a sur la facture?

1745 Je voudrais comprendre comment on fait un emprunt sur cinq (5) ans et la suite des choses.

PAR LE PRÉSIDENT:

1750 En fait, ce que vous voulez savoir d'une part, il y a eu un emprunt d'un million six (1,6 M\$) et par la suite, un autre avis de motion pour un emprunt de trois point cinq millions (3,5 M\$).

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

1755 Non. Un point cinq (1,5 M\$), je voudrais comprendre, il y a eu en juin un règlement d'emprunt qui a été autorisé pour, je crois que c'est un point six million (1,6 M\$) pour...

PAR LE PRÉSIDENT:

1760 Bon, on arrête là, madame Chevrier! On pose la question, puis on revient dans une sous-question.

1765 Monsieur Richard, est-ce que vous êtes en mesure d'expliquer à quoi servira ce un point cinq million là (1,5 M\$)?

PAR M. JEAN RICHARD:

1770 Oui. Bon, c'est vrai qu'il y a eu un avis de motion de donné et le règlement a été adopté au montant exact, je m'en souviens pas, mais ça tournait autour de un point six (1,6 M\$). Depuis, les coûts ont été révisés. Ça, c'était le coût de l'année 1.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 De l'année?

PAR M. JEAN RICHARD:

1780 De l'année 1. Ça fait que là, nous autres, on a procédé à un avis de motion sur la procédure avec le règlement d'emprunt. Les coûts ont été révisés depuis. On a jusqu'à la réalisation de la fin de la réalisation des travaux pour amender notre règlement, mais nos estimés, on a refait nos chiffres, et on prévoit justement emprunter une partie, parce que l'année 1, on fait des travaux qui vont être financés sur vingt-cinq (25) ans, parce qu'ils vont
1785 durer, ils vont être pour la phase 1 au complet, OK, vingt-cinq (25) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1790 Autrement dit, vous avez pas le choix de faire ces travaux la première année, donc lors de la construction, on n'a pas le choix de les faire.

PAR M. JEAN RICHARD:

1795 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1800 Excusez-moi monsieur Richard, c'était au départ évalué, en fait il y avait un estimé à un point cinq million (1,5 M\$) lequel estimé a été réajusté par la suite à combien?

PAR M. JEAN RICHARD:

Un million sept cent dix (1 710 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

1805 Et à ce moment-là, ces estimés-là, j'imagine qu'ils ont été ventilés, est-ce que c'est possible d'avoir cette ventilation?

1810 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Oui. Je sais pas si on l'a ce soir. Je vais continuer, puis on va peut-être passer dessus.

1815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

De toute façon, vous allez nous les déposer. Ça peut être demain, il y a pas de problème.

1820 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Nous autres, donc, la partie sur vingt-cinq (25) ans se chiffre à un million cinquante mille (1 050 000 \$), et puis on prévoit, bon, on a calculé des intérêts de cinq pour cent (5 %), ce qui ferait un remboursement annuel de soixante-quatorze mille cinq cent cinquante (74 550 \$) annuellement sur cinq (5) ans.

1825

Si on divise ce coût-là par on estime huit mille (8000) unités de taxes, de compensations, de foyers, ça donne neuf dollars (9 \$) par compte de taxes.

1830 À ça se rajoute la partie sur cinq (5) ans au montant de six cent soixante mille dollars (660 000 \$) encore à cinq pour cent (5 %) d'intérêt, ça donnerait cent cinquante-deux mille cent soixante dollars (152 160 \$) de remboursement annuel divisé sur le même nombre d'unités, ça donnerait un coût de dix-neuf dollars (19 \$) par compte de taxes.

1835 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ces deux (2) montants-là, si je comprends bien votre intervention, seront ajoutés au compte de taxes pour chaque foyer, exact?

1840 **PAR M. JEAN RICHARD:**

C'est ça.

1845 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pourriez nous dire la taxe moyenne par foyer à l'heure actuelle? Ça doit être une taxe quand même...

1850 **PAR M. JEAN RICHARD:**

On est à deux cent soixante dollars (260 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

1855 Donc on rajoute à ce deux cent soixante dollars là (260 \$) un neuf dollars (9 \$) et un dix-neuf dollars (19 \$)?

PAR M. JEAN RICHARD:

1860 Oui. Mais ça, c'est un maximum, neuf (9 \$) et dix-neuf (19 \$). C'est le maximum.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Votre sous-question?

1865 **PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:**

 Bien c'était, est-ce qu'on peut envisager la suite? Parce que là, on dit, on emprunte sur cinq (5) ans, mais on est supposé d'avoir un projet de cinq virgule neuf (5,9 M\$), est-ce qu'on peut voir comment les emprunts se font régulièrement, etc., jusqu'à temps que ça fasse cinq virgule neuf (5,9 M\$), est-ce que ça prend cinquante (50) ans?

PAR M. JEAN RICHARD:

1875 J'ai peut-être oublié de préciser que le six cent soixante mille dollars (660 000 \$) sur cinq (5) ans, ça va comprendre trois (3) cellules. Ça fait qu'on multiplie à chaque cinq (5) ans, normalement, on construirait trois (3) cellules au même coût. Ça fait que quand l'emprunt va se terminer, le premier emprunt de cinq (5) ans, on va réemprunter pour construire encore trois (3) autres cellules et ainsi de suite.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Parce que vous prévoyez que les trois (3) cellules vont prendre cinq (5) ans ou six (6) ans avant de se remplir, c'est ça?

1885 **PAR M. JEAN RICHARD:**

 C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1890 C'est quoi, c'est deux (2) ans pour une cellule, monsieur Simard, pour la remplir, selon vos estimés?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1895

En moyenne, parce que c'est sûr que les premières cellules, c'est un peu moins de temps, parce que dans le fond, on ne profite pas de la surélévation. On construit un peu comme une pyramide, donc les trois (3) premières cellules – normalement une cellule, le site au complet, il y a vingt-quatre (24) cellules, je parle de demi-cellules en réalité, donc cinquante (50) divisé par vingt-quatre (24), ça veut dire, elles durent en moyenne à peu près deux (2) ans chacune. Ça veut dire ce qu'on va aménager dans la phase 1, c'est ce qu'on voit ici, la zone 1, la zone 2 et la moitié des deux (2) autres zones. On peut le faire, ça, il y a aucun problème.

1900

Donc ce que monsieur Richard parlait pour le financement à court terme, ça va être pour ces cellules-là sur cinq (5) ans.

1905

Et pour ce qui est de l'autre partie sur vingt-cinq (25) ans, c'est essentiellement les autres équipements, la plate-forme, les chemins d'accès, le bassin d'accumulation, le bassin d'infiltration et les chemins périphériques, fossés, etc. Donc ça, ça va couvrir les ouvrages qui vont servir pour l'ensemble de la durée de vie du site. Donc eux autres sont financés sur vingt-cinq (25) ans.

1910

Puis pour ce qui est des cellules qui ont une durée de vie plus courte, bien, elles sont financées sur leur durée de vie réelle qui sont donc trois (3) cellules, c'est pour cinq (5) ans.

1915

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc autrement dit, si je comprends bien votre intervention, c'est que le un million cinq cent (1 500 000 \$) ou six cent (1 600 000 \$), sept cent cinquante (1 750 000 \$) plutôt, c'est pour les trois (3) premières cellules; par la suite, lorsque vous allez faire trois (3) nouvelles cellules, c'est encore un coût estimé de un million sept cent cinquante mille (1 750 000 \$) et ainsi de suite?

1920

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

1925

Non. C'est juste la partie court terme. C'est le six cent mille (600 000 \$).

Mais évidemment, l'emprunt, la portion court terme du règlement d'emprunt, la portion cinq (5) ans, dans cinq (5) ans, elle est remboursée. Donc évidemment, c'est de recontracter un autre emprunt pour venir faire les cellules subséquentes. Mais évidemment, ce coût-là viendra pas se rajouter sur l'autre six cent mille (600 000 \$), il va avoir été remboursé.

1930

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, c'est six cent mille (600 000 \$) à chaque trois (3) cellules et par contre, il y a l'investissement de fonds que lui est remboursé sur vingt-cinq (25) ans.

1935

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui.

1940

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Puis au bout de vingt-cinq (25) ans, il faut recommencer parce que si on parle de deux (2) phases?

1945

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Non madame. C'est que les infrastructures de base, chemins d'accès, le bassin d'accumulation, la plate-forme, c'est des ouvrages qui vont durer pour cinquante (50) ans. Évidemment il y a l'entretien qu'on doit faire, mais ils vont avoir une durée de vie qui va correspondre à l'ensemble de la durée de vie utile du site.

1950

PAR LE PRÉSIDENT:

Sauf que votre seconde phase nécessite quand même des travaux de base pareil?

1955

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Bien essentiellement, ce qu'on va faire, parce que la phase 2, elle est légèrement en surélévation par rapport à la phase 1. Donc il faut remonter le fond ici du site, parce qu'il y a eu des excavations sous le niveau des eaux, donc il faut remonter le fond. Donc on va graduellement excaver ici, de toute façon il faut qu'on abaisse notre fond ici, et on va venir remblayer ici. Donc c'est des travaux qui vont se faire graduellement.

1960

Donc essentiellement, la phase 2, ça va être une suite de la phase 1.

1965

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Merci. Merci madame Chevrier.

1970

FRANÇOIS TURBIDE

1975

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur François Turbide s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Turbide.

PAR M. FRANÇOIS TURBIDE:

1980

Bonsoir. Ma question, c'est en rapport à l'aire d'entreposage. Je me demandais si l'aire d'entreposage, tel qu'il est proposé là, est suffisant si on tient compte des nombreuses pannes que l'incinérateur a connues depuis sa mise en marche au début?

1985

Si j'ai bien compris, c'est que les déchets qui sont pas incinérés pourraient se retrouver dans les cellules, je suis pas trop sûr de ça, en tout cas c'est ce que je voudrais savoir. Si on considère qu'il y a eu des pannes à l'incinérateur qui ont duré au moins six (6) mois, une aire d'entreposage de deux (2) mois me semble un peu petit.

1990

Puis c'est aussi, il me semble que le postulat de base aussi, c'est que pour que le système fonctionne comme il faut, il faut que l'incinérateur fonctionne comme il faut aussi, ce qui semble pas être le cas.

PAR LE PRÉSIDENT:

1995

Monsieur Richard, est-ce que vous pouvez répondre à la question de monsieur Turbide, à savoir si la plate-forme envisagée va être suffisante pour pouvoir, compte tenu des ratés de l'incinérateur et surtout des arrêts quand même dans certains cas assez prolongés, est-ce que ce que vous envisagez comme aire d'entreposage temporaire sera suffisant?

2000

PAR M. JEAN RICHARD:

Selon nous autres, oui. Comme c'est dans le rapport de la firme André Simard, je vais laisser monsieur Simard commencer la réponse.

2005

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2010

Monsieur le Commissaire, si on regarde dans les réponses aux questions qui avaient été faites au questionnaire du ministère de l'Environnement, cette question-là avait été soulevée effectivement. On a un peu l'historique des arrêts, et il va y avoir des nouvelles informations qui vont venir compléter ça.

2015

Si on regarde en 2001, on a quatorze (14) semaines d'arrêt. 2002, dix (10) semaines; 2003, quatorze (14) semaines; 2004, là, on a dépassé notre moyenne un peu en 2004 effectivement.

2020

Mais essentiellement, lorsqu'on a fait le projet initialement, le deux (2) mois qui correspond à huit semaines et demie (8 ½) nous semblait suffisant, parce qu'en plus, il y a les fosses à l'incinérateur comme tel qui ont une capacité de deux (2) à trois (3) semaines.

Effectivement, s'il y a des arrêts prolongés, il faudrait y voir.

2025 Maintenant, la discussion avec la Municipalité, c'est si jamais on avait des dépassements de cette période-là et on dépassait la capacité d'entreposage, ça va laisser le temps à la Municipalité de prendre les moyens pour disposer hors site, c'est-à-dire disposer hors territoire les matières résiduelles.

2030 On connaît les coûts de ça, il y a des coûts importants si jamais on arrivait à dépasser ça, sauf est-ce que c'est justifié de doubler un équipement qui coûte à peu près trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) pour quelque chose qui peut, un, ne jamais arriver, si jamais il arrive, bien, on pourra toujours y subvenir en exportant les déchets temporairement.

2035 Avec une capacité d'entreposage de deux mois et demi (2 ½) à trois (3) mois, on anticipe que ça laisse amplement le temps à la Municipalité de mettre en place un transport temporaire hors site, hors territoire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2040 Merci monsieur Simard. Madame Bernier, au niveau du ministère, est-ce que cette aire temporaire d'entreposage est suffisante, si on tient compte finalement des nombreuses fois où l'incinérateur était brisé?

Est-ce que selon le ministère, c'est suffisant?

PAR Mme NANCY BERNIER:

2045 En fait, c'est ce qu'on a, c'est la raison pour laquelle on a demandé de réviser la capacité proposée. Ça nous apparaissait insuffisant.

2050 On a d'ailleurs déposé un document dans lequel on indique quelles seraient nos exigences aussi, donc une capacité plus élevée, et on envisagerait fortement d'avoir aussi un bâtiment fermé pour éviter, à ce moment-là ça pourrait être une hauteur plus élevée de déchets qui seraient accumulés.

PAR LE PRÉSIDENT:

2055 Monsieur Germain, allez-y, je reviendrai par la suite.

PAR LE COMMISSAIRE:

2060 Madame Bernier, justement, la question du bâtiment fermé, ça peut impliquer quand même des coûts très très élevés, parce que ça veut dire qu'il faut penser à des systèmes de filtration, contrôle des biogaz, les déchets qui vont mûrir à l'intérieur du bâtiment. Ça peut poser des coûts énormes.

2065 Mais par contre, bon, trois (3) mois, vous dites que c'est insuffisant, je verrais peut-être deux (2) hypothèses! Soit celle que monsieur Simard mentionne, ils acheminent les déchets par une barge vers le continent ou bien ils enfouissent les déchets à ce moment-là dans les cellules.

2070 Est-ce que c'est pas plutôt deux (2) solutions qui sont pas plus réalistes que construire un bâtiment?

PAR Mme NANCY BERNIER:

2075 Oui, c'est des solutions, en autant qu'il y ait une solution, en fait, qu'elle soit satisfaisante et puis qu'on la réalise, alors oui. Qu'on les envoie à l'extérieur, c'est tout à fait envisageable. Ça n'avait pas été soumis par contre jusqu'à présent, dans le cadre de ce projet-ci.

2080 De les enfouir dans le lieu d'enfouissement, bien là, encore là, c'est quelque chose qui est pas prévu dans le projet, alors c'est peut-être pas l'option non plus à prioriser, étant donné que le promoteur a lui-même fait valoir qu'il voulait éviter d'envoyer des déchets alors qu'il y a déjà un incinérateur qui devrait faire ce travail-là et ainsi hypothéquer la durée de vie du lieu d'enfouissement technique qui est prévu pour des cendres et les déchets d'incinérateur et matériaux de construction et démolition.

2085

PAR LE COMMISSAIRE:

Ça peut être un incitatif à réparer l'incinérateur le plus rapidement possible, parce que l'espace, à ce moment-là, serait précieux à l'intérieur des cellules?

2090

PAR Mme NANCY BERNIER:

Oui, tout à fait. Mais aussi, je voudrais peut-être ajouter aussi que c'est important dans un décret, on fixe des conditions, et l'exploitant est tenu de respecter ces conditions-là.

2095

Alors là, si lui, son design et son projet est celui qui nous est proposé, donc avec une capacité de peut-être trois (3) mois de bris d'incinérateur pour accumuler les déchets non incinérés, bien, c'est ce qu'il faut, il doit le faire.

2100

Et maintenant dans les nouveaux décrets, on fractionne, je dirais, on fractionne la durée de vie d'un décret. Par exemple, si on a une autorisation qui porte sur un projet de cent mille mètres cubes (100 000 m³) par exemple, on va demander à l'exploitant de revenir peut-être à tous les cinq (5) ans, quand il aura atteint par exemple, quand il aura enfoui vingt (20 000 m³) ou vingt-cinq mille mètres cubes (25 000 m³) de déchets, alors il devra revenir auprès du ministère de l'Environnement avec des plans et devis pour avoir son certificat d'autorisation.

2105

2110 Il a toujours son décret, son décret est valide, mais il doit revenir chercher un certificat d'autorisation, et c'est bien indiqué dans la condition du décret, que pour avoir un prochain certificat d'autorisation, pour exploiter des nouvelles cellules d'une capacité qui pourrait être à peu près de l'ordre de vingt-vingt-cinq mille mètres cubes (20 000 m³-25 000 m³) par exemple dans ce cas-ci, bien, il doit être conforme aux conditions de son décret à son projet.

2115 Alors c'est pour ça que c'est important de le prévoir dès le départ, c'est quoi les scénarios qui sont envisagés, s'ils sont réalistes, puis si on va vraiment les faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2120 Effectivement, parce que les conditions que vous prévoyez mettre dans un décret vont être contraignantes, très contraignantes?

PAR Mme NANCY BERNIER:

Il faut que ce soit. Il faut que ce soit ça.

2125 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Il faut que ça prévoie aussi toutes des éventualités, ça, j'en conviens. Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2130 Monsieur Turbide, votre seconde question.

PAR M. FRANÇOIS TURBIDE:

2135 Bien justement, dans cette optique-là, il me semble que l'incinérateur semble être le maillon faible de la chaîne. Alors je me demande si on devrait pas essayer d'envisager, je sais pas, de faire en sorte que l'incinérateur fonctionne le mieux possible, puis dans cette optique-là d'aller voir ailleurs où ce qu'on brûle les déchets, puis qu'on récupère la chaleur. À ce moment-là, on génère un peu de profit, puis ça nous permet de l'entretenir comme il faut, puis de le rendre plus fiable, puis plus performant.

2145 Je sais pas si la Municipalité a déjà envisagé ça, en tout cas! Je sais que c'est des coûts additionnels aux études, mais il me semble que si on regarde quelque chose d'avenir, ça serait peut-être plus sage plutôt que d'essayer de voir si le site d'entreposage temporaire fait l'affaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2150 Monsieur Richard, est-ce que vous êtes en mesure de répondre à la question de monsieur Turbide?

PAR M. JEAN RICHARD:

2155 Bien, pour ce qui est de la récupération de chaleur, le fait qu'on soit situé dans la dune, puis qu'on est plutôt à l'écart, qu'il y a pas d'autre bâtiment à côté, nous cause un problème, on sait pas à qui on pourrait refiler ça.

2160 Mais on sait que ça se fait, par exemple on sait qu'à Charlottetown, c'est ce qu'ils font. Mais ils ont plus de bâtiments, en tout cas ils ont déjà des acheteurs; nous autres, on aurait certaines difficultés.

2165 Par contre, je suis d'accord avec une partie de la question de monsieur Turbide, puis ça, c'est prévu d'être fait, de revoir le fonctionnement, puis de s'assurer un meilleur suivi sur l'incinérateur, un meilleur entretien, puis ça va être fait. Le conseil, on a un nouveau conseil depuis le mois de novembre, puis le conseil va être sensibilisé à ça dans les prochaines semaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

2170 Qu'est-ce qui fait, monsieur Richard, que par les années antérieures, il y a eu quand même beaucoup de temps avant que l'incinérateur soit réparé? Est-ce que c'était un laisser-aller ou encore il y avait une volonté plus ou moins de le réparer ou encore c'est parce que c'est la technologie qui fait en sorte que c'était difficile de réparer l'incinérateur?

2175 **PAR M. JEAN RICHARD:**

2180 C'est ça, c'est vraiment la technologie, parce que ce sont toutes des composantes faites sur mesure. Ce sont pour la plupart des équipements qui viennent d'outre-mer, de l'Allemagne, de l'Italie, beaucoup de l'Europe, et puis bon, le délai de fourniture des pièces est long. On a vu la dernière fois, l'avant-dernière fois, on a eu un délai autour de six (6) mois, parce que c'était une pompe qui nous provenait de l'Allemagne, puis il fallait qu'elle soit fabriquée en fonte tout d'une pièce, puis c'est une commande spéciale, puis ça a été plus long que prévu, puis le transport puis tout ça.

2185 Ça fait que c'est vraiment, comme c'est des composantes ou des équipements industriels, bien, c'est dispendieux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2190 En fait, à chaque bris, chaque pièce est dispendieuse.

Est-ce que vous avez quand même envisagé la possibilité d'avoir une pièce de rechange, de garder des pièces de rechange, ce qui permettrait finalement en bout de ligne de pouvoir réparer beaucoup plus facilement et beaucoup plus rapidement?

2195

PAR M. JEAN RICHARD:

2200 C'est ça. C'est que, bon, depuis la fusion, nous autres on est là depuis 2002, on a eu deux (2) bris coup sur coup qui étaient des gros équipements, qui ont pris du temps, mais on pourrait peut-être pas penser d'avoir une bouilloire de rechange, mais on a appris avec la pompe, par exemple que oui, on pouvait probablement en prévoir une de rechange dans les prochaines années, pas attendre une dizaine d'années avant d'en commander une, ne pas attendre d'en manquer avant de la commander.

2205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Richard. Merci monsieur Turbide.

2210

SÉVRINE PALLUEL

PAR LE PRÉSIDENT:

2215 Madame Sévrine Palluel. Bonsoir madame Palluel.

PAR Mme SÉVRINE PALLUEL:

2220 Bonjour, bonsoir. J'aurais voulu avoir des détails sur les positions du corème de Conrad, parce qu'on voyait pas très bien sur ce qu'on nous a montré tout à l'heure.

2225 J'ai regardé en arrière, et il se trouve qu'il y a une aire au nord, juste au nord des cellules qui sont prévues, il y en a une au sud, juste à côté des installations, puis il y en a une juste à l'ouest, ce qui fait qu'il y en a comme tout le tour du site à part du côté de la mer évidemment. C'est quasiment bizarre qu'il y en ait pas spécifiquement sur la place où les cellules vont s'installer.

Je voulais savoir comment la caractérisation du site a été faite et qui l'a faite.

2230 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Richard, est-ce que vous pourriez nous indiquer de quelle façon la caractérisation du site a été effectuée évidemment, est-ce que ça a été fait par le consultant ou encore par des gens de la Municipalité, des employés de la Municipalité ou encore par des relevés de certains ministères?

2235 **PAR M. JEAN RICHARD:**

En gros, ce sont des informations qui nous proviennent d'une étude qu'on a faite sur la sablière, pour l'ouverture d'une sablière qui va être juste après notre lieu d'enfouissement technique, et puis ça a été relevé par le consultant BPR, mais avec un technicien de la Municipalité. Je vais laisser monsieur Simard continuer pour savoir où ce qu'il a pris les informations.

2245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Cette étude-là, juste avant que monsieur Simard enchaîne, cette étude-là a été réalisée à quelle date?

2250 **PAR M. JEAN RICHARD:**

En fait, eux autres ont fait un rapport en 2005, 2004 ou 2005...

2255 **PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est les consultants BPR?

PAR M. JEAN RICHARD:

2260 Oui, ils se sont basés sur des données qui existaient déjà.

PAR LE PRÉSIDENT:

2265 OK. Mais cette étude-là n'a pas été faite spécifiquement par contre sur le site où vous envisagez de construire l'ensemble des cellules, exact?

PAR M. JEAN RICHARD:

2270 Oui, ça couvrait une zone qui incluait le LET.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Monsieur Simard.

2275 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Oui. Ce que monsieur Richard mentionne, c'est une information complémentaire à l'étude d'impact qui a été réalisée après-coup, qui est venue confirmer, mais essentiellement la zone qui est délimitée sur le plan, effectivement on le voit mal, je m'en excuse, mais ça provient d'un relevé qui avait été fourni par le ministère de l'Environnement, par monsieur Poulin. Peut-être que madame Bernier le sait.

PAR Mme NANCY BERNIER:

2285 Madame Poulin!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Et c'est une cartographie très précise des zones, et même le ministère nous a reproduit cette zone-là sur notre carte de fond par rapport à notre projet.

Donc par rapport à notre plan, c'est la source d'information. Et ce que monsieur Richard parle, c'est un relevé complémentaire plus détaillé qui avait été fait, qui est venu confirmer ces informations-là.

Donc il y a pas de présence de corème de Conrad dans le secteur où on fait les travaux. Ce qu'on voit, malheureusement c'est très pâle, c'est la zone, la ligne bleue qui est ici qui est une zone, effectivement il y en a une au nord, c'est-à-dire pas au nord, je m'excuse, à l'ouest, juste ici on voit la limite, et il y a une zone aussi au sud de l'incinérateur ici.

Donc c'est des secteurs qui ont été bien délimités et cartographiés. Et c'est récent comme information, on parle de 2004-2005.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Simard. Monsieur Richard, est-ce que vous pourriez déposer copie de cette étude-là, s'il vous plaît, qui a été réalisée par BPR?

PAR M. JEAN RICHARD:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2315 Parfait, merci. Madame Bernier, évidemment je vais vous demander de déposer l'étude qui a été réalisée par madame Poulin, ou l'inventaire qui a été fait par madame Poulin.

PAR Mme NANCY BERNIER:

2320 Oui. En fait madame Poulin a préparé les plans pour délimiter. Il faut dire que le corème de Conrad, il est protégé en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables ainsi que leurs habitats, alors il est protégé depuis le mois d'août 2005. En fait c'est les habitats floristiques qui sont identifiés là qui sont protégés.

2325 Quand ils ont délimité les habitats floristiques, Marie-Josée Poulin et collaborateurs au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Parcs, ils connaissaient déjà le projet de lieu d'enfouissement.

2330 Alors je veux pas trop m'avancer, mais je pense que ça n'exclut pas – peut-être qu'il y en a du corème de Conrad dans certaines sections qui ont pas été perturbées par l'exploitation de la sablière, mais le projet, dans le cadre d'un projet tel quel, en fait les habitats, le périmètre d'habitats qui est protégé exclut ces zones-là. Alors peut-être qu'il y en a, mais ce qui est protégé, ça, c'est complètement exclu du projet. Alors l'étude, je vais vérifier.

2335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous avez quelque chose, vous allez le déposer, madame Bernier?

PAR Mme NANCY BERNIER:

2340 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2345 Merci. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

2350 Je sais pas à qui adresser la question, je vais m'essayer avec madame Bernier! Le mot protégé m'intrigue un petit peu. Par exemple, tout à l'heure, on a mentionné, bon, qu'il pouvait y avoir des passages de VTT dans le secteur, donc est-ce que le corème est protégé des VTT, si j'ai bien compris?

PAR Mme NANCY BERNIER:

2355

En fait, il y a des exclusions, elles sont indiquées dans les plans, c'est un plan de protection.

2360

En fait, le plan, il a été défini, ce qu'on appelle le plan qui délimite le périmètre de protection de l'habitat, et ce plan-là n'a pas encore été adopté par le Conseil des ministres, il est en voie d'approbation, mais on travaille quand même avec, et dans le plan, il est bien indiqué que sont exclues les voies de circulation, les sentiers balisés, les droits de passage et les lieux occupés par le gouvernement du Canada ou par baux sont exclus de l'habitat floristique.

2365

Alors si actuellement dans l'habitat floristique par exemple, il y a déjà des droits de passage, c'est exclu sous protection.

PAR LE COMMISSAIRE:

2370

Ma question était plus en rapport, est-ce que des passages intempestifs, je suis pas familier, monsieur Richard, est-ce que des gens se promènent un peu partout en VTT ou les gens suivent vraiment les pistes balisées dans le secteur des Sillons par exemple?

PAR M. JEAN RICHARD:

2375

Généralement, ils suivent des sentiers, mais il peut y avoir plusieurs sentiers.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380

D'innombrables sentiers, c'est ça?

PAR M. JEAN RICHARD:

2385

Bien, peut-être pas dans ce secteur-là, mais il peut y en avoir plusieurs, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2390

Donc on peut envisager, pour avoir une protection qui aurait du sens, au moins de tenter de mettre des affiches de sensibilisation, en s'adressant aux VTT, en voulant dire, bien, vous vous approchez d'un secteur, on vous demande de pas passer dedans. Ce serait peut-être des choses, des affichettes?

PAR M. JEAN RICHARD:

2395

Oui, on voit en quoi ça résulte des affiches.

PAR Mme NANCY BERNIER:

2400 Je pense que les gens de chez Attention Fragiles seraient capables de répondre mieux que moi, mais je pense qu'il y a des sentiers qui ont été balisés pour le VTT. On m'a parlé d'une réglementation même au ministère de l'Environnement là-dessus.

PAR Mme SÉVRINE PALLUEL:

2405 C'est comme toutes les réglementations, elles sont respectées ou pas. Ici, c'est pas.

2410 Ça fait que ma sous-question, c'était: est-ce qu'il y a des mesures qui sont prévues pour protéger ces habitats-là, parce qu'effectivement, on sait très bien qu'aux Îles, des affiches, ça sert à rien et qu'en plus, le promoteur reconnaissait lui-même que le fait de faire les travaux dans ce secteur-là, peut-être que ça allait inciter les VTT à utiliser les sentiers puis à en créer d'autres à partir des sentiers qui vont être faits par la Municipalité.

2415 À la soirée d'information, ils parlaient pas de faire de clôture, là ils ont l'air de peut-être dire qu'ils vont en faire, mais est-ce que les clôtures vont protéger aussi les habitats ou juste les déchets?

PAR LE PRÉSIDENT:

2420 Oui, monsieur Bourgeois.

PAR M. SERGE BOURGEOIS:

2425 Je pourrais peut-être ajouter certaines choses, parce que ça fait plusieurs fois que j'entends le mot VTT depuis que la soirée est commencée. Je pourrais peut-être préciser qu'il y a un groupe de travail qui a déposé au conseil de la Municipalité, juste avant Noël, un projet de règlement, un nouveau projet de règlement que la Municipalité étudie actuellement et qui serait déposé éventuellement au ministère de l'Environnement pour qu'on puisse l'appliquer sur notre territoire, parce qu'actuellement, il y a une réglementation provinciale sur la circulation motorisée dans certains milieux fragiles, et je pense qu'on s'est rendu compte localement qu'on
2430 avait beaucoup de difficulté à appliquer ces règlements-là, faute de moyens, faute de volonté aussi.

2435 Et le projet de règlement qui a été soumis au conseil stipule qu'il y aurait plus de circulation dans la dune végétée. La circulation en milieu dunaire se ferait uniquement en bordure de la mer sur la plage, sur l'extrant, sur la partie non végétée, donc qui crée moins d'impact possible à partir de certaines dates à l'automne et pendant l'hiver, donc exclut le VTT des milieux fragiles, sauf uniquement pour avoir accès à la plage aux périodes autorisées.

2440 Donc à ce moment-là, c'est bien évident quand on va déterminer les accès à la plage qu'on fera pas ça dans des secteurs où ce qu'il y a des espèces ou des plantes ou encore des espèces animales menacées. C'est un projet de règlement qui est sur la table du conseil actuellement, il va y avoir des discussions avec le ministère de l'Environnement puis après ça, il y aura des moyens qui devront suivre pour l'application de ces règlements-là.

2445 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, ce projet-là, même s'il a pas été adopté, est-ce que c'est possible de le déposer à la Commission?

2450 **PAR M. SERGE BOURGEOIS:**

Oui.

2455 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Évidemment, il s'agit de prendre en considération que ce règlement-là, en tout cas ce projet de règlement là ne doit pas empirer la situation mais au contraire la diminuer.

2460 **PAR M. SERGE BOURGEOIS:**

Évidemment, c'est l'objectif qui est visé. Maintenant, le problème est traité par les autorités depuis 1994. On évalue, en tout cas, entre huit cents (800) et mille (1000) VTT sur le territoire. Ça fait que j'ai pas besoin de vous illustrer davantage que le problème est quand même assez important.

2465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que dans ce règlement-là, de quelle façon la Municipalité va être en mesure de faire appliquer le règlement en question?

2470 **PAR M. SERGE BOURGEOIS:**

Bien, on envisage éventuellement une participation, une collaboration de la Sûreté du Québec qui a une responsabilité par rapport à la réglementation municipale. Et de fait que justement on arrive avec un règlement qui est plus clair, et surtout plus facile à appliquer sur le territoire, on pense que le résultat devrait être meilleur.

2475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2480 Merci monsieur Bourgeois. Votre seconde question.

PAR Mme SÉVRINE PALLUEL:

2485 Je vais changer de registre. Je voulais revenir à ce dont parlait monsieur Turbide tout à
l'heure, pour ce qui est de la cellule temporaire. Je me demandais, monsieur Simard parlait de
trois cent mille (300 000 \$) ou trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) pour doubler la
superficie ou la capacité, compte tenu des coûts totaux du projet, ça me semblait pas si énorme
que ça, puis je me demandais si ça avait été évalué si c'était disponible, si on considère que
2490 pendant cinquante (50) ans, il va falloir exporter les déchets pendant un (1) mois ou deux (2),
combien ça coûterait par rapport aux trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$)?

PAR LE PRÉSIDENT:

2495 Je comprends votre question. Monsieur Simard, est-ce que vous avez analysé
l'hypothèse, au lieu de reconstruire la plate-forme temporaire, d'exporter les déchets sur le
continent, est-ce que vous avez évalué les coûts que ça pourrait représenter éventuellement si
à tous les deux (2) mois, si par exemple il y a, mettons, un arrêt de deux (2) mois à chaque
année sur une période de cinquante (50) ans, combien ça coûterait exporter ces déchets-là à
l'extérieur?

2500

Est-ce que c'est plus rentable d'avoir une plate-forme temporaire ou encore ça serait
plus rentable d'exporter?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2505

Si on dépassait la capacité d'entreposage de deux (2) à trois (3) mois, vous voulez dire?

PAR LE PRÉSIDENT:

2510

En fait, ce n'est pas tout à fait ça. Vous voulez savoir, si au lieu de construire une aire
temporaire de déchets lorsqu'il y a des bris, combien ça coûterait l'exportation.

PAR Mme SÉVRINE PALLUEL:

2515

C'était bien ce que disait monsieur Simard. C'est que là, s'il prend la moyenne de, je
sais pas, des cinq (5) dernières années, il y a sûrement au moins six (6) semaines d'excédent
par rapport à la capacité de la cellule temporaire, si on exporte pendant six (6) semaines
pendant les cinquante (50) prochaines années, puisque la cellule est supposée de servir pour
les cinquante (50) ans, combien ça va coûter, puis qu'est-ce que ça représenterait sur un
2520 compte de taxes de plutôt faire la cellule maintenant, puisque ça va sur l'emprunt de vingt-cinq
(25) ans, on peut la faire plus grande directement?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2525 J'ai pas les chiffres en ce moment, je pourrais les fournir demain par rapport à cette question-là et voir, si on investit pas cet argent-là, combien de budget ça nous donne pour exporter les déchets, puis faire l'équivalent. On pourrait le faire.

2530 Maintenant, il y a un autre facteur qu'il faut tenir compte, c'est la capacité de l'incinérateur de prendre le dessus, de reprendre le dessus. C'est qu'il y a une limite. L'incinérateur a une capacité excédentaire qui lui reste, et ça nous permet de faire ça, mais il y a une limite à ça. C'est qu'à un moment donné, il faut finir par prendre le dessus. On pourrait pas, par exemple, accumuler les déchets pendant un an puis penser que l'incinérateur va pouvoir les reprendre sur une période de deux-trois (2-3) ans, il y a une limite technique.

2535 Mais demain, on pourra fournir les informations par rapport au coût, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 Parfait, merci monsieur Simard. Ça répond à votre question?

PAR Mme SÉVRINE PALLUEL:

2545 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et demain vous aurez votre réponse. Merci.

2550

RÉMI POIRIER

PAR LE PRÉSIDENT:

2555 Monsieur Rémi Poirier s'il vous plaît. Bonjour monsieur Poirier.

PAR M. RÉMI POIRIER:

2560 Bonjour. Je vais faire ma première question. Justement en faisant comme moi-même partie de la prochaine génération des résidents des Îles-de-la-Madeleine, je me sentais comme un petit peu concerné, puis j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il y a comme de prévu pour le site d'enfouissement, si jamais qu'ils peuvent pas subvenir aux besoins prévus durant les cinquante (50) prochaines années, et après aussi, si ça peut pas subvenir, bien justement, plus tôt vous parliez que maintenant s'il y a plus d'enfouissement, bon bien, la durée est beaucoup plus

2565

courte, tandis que s'il y a moins d'enfouissement, bien, la durée est beaucoup plus longue, donc sur ce sujet-là! Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2570

Monsieur Richard.

PAR M. JEAN RICHARD:

2575

Il faudrait voir les raisons qui vont faire qu'on va devoir enfouir plus. Si c'est pour l'augmentation des matières résiduelles, bien, nous autres, on ne pense pas que ça devrait continuer de monter beaucoup plus que ça. On pense qu'on est rendu pas mal au maximum de visiteurs que les Îles peuvent accueillir.

2580

Les matériaux secs ont augmenté beaucoup ces dernières années. On sait que c'est des bonnes années de construction, c'est un peu des cycles, ça va t'y continuer, ça peut pas monter beaucoup, ça peut juste diminuer. Alors bon, de ce côté-là, on pense pas que ça pourrait être une raison qui fait augmenter les quantités à enfouir.

2585

On revient un peu à la question de madame Palluel qui demandait si notre plate-forme allait être suffisamment grande pour accueillir maintenant les bris de l'incinérateur. Eux autres, bien, non, on n'avait pas estimé les coûts, parce qu'on jugeait qu'elle était de capacité suffisante.

2590

Alors nous autres, comme monsieur Simard a indiqué tantôt, on estime qu'une plate-forme de cette grandeur-là serait suffisante, parce que, bon, on pourrait toujours envoyer quelques quantités dans le LET et à la limite, on pourrait expédier à l'extérieur, pas seulement par barge, on ferait pas monter une barge pour des petites quantités d'une (1) semaine ou deux (2), on a déjà fait l'expérience en 2005 de sortir des matières résiduelles, puis ça coûtait de l'ordre de six mille dollars (6000 \$) du voyage de vingt-cinq tonnes (25 t). Alors bon, six mille dollars (6000 \$) pour sortir quelques fois par années, ça reviendrait, parce que là, madame Palluel parlait de cinquante (50) ans, mais là, je pense pas qu'on puisse aller sur cinquante (50) ans.

2595

2600

Moi, je pense qu'on serait peut-être mieux de dire, bien, on pense que la capacité est suffisante de la plate-forme, on a le LET qui peut absorber aussi une certaine quantité et on pourrait toujours exporter soit au voyage de semi-remorque ou encore, si ça devait être une quantité plus grande, exporter par barge. On a déjà expérimenté, c'est-à-dire on a fait les calculs, puis on n'a pas pu réaliser l'activité, mais on avait nos chiffres.

2605

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous avez bien dit tantôt six mille dollars (6000 \$) pour vingt-cinq tonnes (25 t), c'est ça?

2610

PAR M. JEAN RICHARD:

Oui, en 2005, c'est ça qu'on a payé.

2615

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à quel endroit vous avez exporté ces déchets-là?

PAR M. JEAN RICHARD:

2620

La dernière fois, l'expérience qu'on a faite, c'était à Rivière-du-Loup. C'était tu à Rivière-du-Loup ou c'était à Québec! C'est un contrat qui avait été donné à la compagnie Onyx, ils les ont amenés à Québec.

2625

Il y aurait lieu de réduire les coûts si on s'y prenait d'avance puis qu'on négociait plus serré. La dernière fois, on l'avait fait rapidement, on était un peu mal pris.

PAR LE PRÉSIDENT:

2630

Mais pour revenir un petit peu à la question de monsieur Poirier, dans l'éventualité où les cellules se rempliraient beaucoup plus rapidement, donc au lieu d'avoir cinquante (50) ans, si on avait par exemple quarante-cinq (45) ans, qu'est-ce qui se passe par la suite?

Je pense que c'est la question de monsieur Poirier.

2635

PAR M. RÉMI POIRIER:

C'est un peu ce que je partais pour dire. Je pense qu'il y a une mauvaise compréhension de la question, parce que dans le fond, ce que je voulais vraiment savoir, c'est comme, si jamais la vie, après cinquante (50) ans de vie active vraiment du lieu d'enfouissement, bien, qu'est-ce qui arrive avec ça, là?

2640

PAR M. JEAN RICHARD:

Bien, après cinquante (50) ans, ceux qui seront en place prendront les décisions. Moi, je pense que si on peut régler la question pour cinquante (50) ans, je laisse la suite aux autres!

2645

PAR LE PRÉSIDENT:

2650 Ça va être monsieur Poirier qui va prendre les décisions à ce moment-là.

Oui monsieur Simard, je pense que vous avez un complément d'information!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2655

Je dirais complément d'information, puis là, j'extrapole, il y a pas l'étude d'impact de faite sur cet aspect-là, mais si on reporte dans cinquante (50) ans, il y a quand même la possibilité de faire une expansion du site d'enfouissement, surtout du côté nord, parce qu'on pourrait aller jusqu'à la dune sans qu'il y ait, à mon avis, d'impact supplémentaire.

2660

Et si on regarde la capacité d'enfouissement supplémentaire, parce que là, on vient s'accoter sur le site existant, et ça serait pas du tout incompatible avec la façon qu'on l'aménage, on pourrait parler d'une durée de vie supplémentaire de trente-cinq (35) à quarante (40) ans, de façon préliminaire.

2665

Donc il y a d'autres possibilités qui pourraient être vues éventuellement. Il faut dire que dans cinquante (50) ans, on va vivre une autre réalité, donc c'est difficile de prévoir autrement, mais il y a de la capacité encore un peu sur le site.

2670

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Simard.

Votre seconde question, monsieur Poirier!

2675

PAR M. RÉMI POIRIER:

2680

Oui. C'est concernant justement la caractérisation du milieu écologique par rapport aux périodes de travaux effectués, aux mesures de réhabilitation du site pour compenser les pertes d'habitat.

J'aimerais savoir si le promoteur a considéré quelle proportion du territoire naturel qui sera monopolisée par le lieu d'enfouissement technique pour les cinquante (50) ans à venir?

2685

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous voulez répéter votre question?

PAR M. RÉMI POIRIER:

2690

Oui. J'aimerais savoir si le promoteur a considéré quelle portion du territoire naturel qui sera monopolisé par le lieu d'enfouissement technique durant justement les cinquante (50) prochaines années.

2695 **PAR M. ANDRÉ SIMARD:**

Donc la superficie par rapport à la sablière existante versus ce qu'on ferait de plus?

PAR M. RÉMI POIRIER:

2700

Oui, ce qu'on ferait de plus.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

2705

J'ai pas le chiffre, je pourrais le donner, je pourrais vous le transmettre demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710

Vous pouvez revenir avec l'information demain, monsieur Simard?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui.

2715 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Poirier, on aura l'information demain, est-ce que ça vous convient?

PAR M. RÉMI POIRIER:

2720

Oui, c'est parfait, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725

Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

2730

Monsieur Poirier, est-ce que c'est le secteur des Sillons qui vous intéresse, quelle portion du secteur des Sillons par exemple de cette dune-là serait occupée par les installations de traitement de déchets, ce serait ça?

PAR M. RÉMI POIRIER:

Oui.

2735

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc une question plus précise, le secteur des Sillons! Parfait, merci.

2740

MICHEL MIOUSSE

PAR LE PRÉSIDENT:

2745

Monsieur Michel Miousse s'il vous plaît. Bonsoir monsieur Miousse.

PAR M. MICHEL MIOUSSE:

2750

Bonsoir monsieur Lafond. J'aurais deux (2) questions, une qui devrait aller très vite.

Cette première question, j'aimerais savoir quelle était la durée prévisionnelle de l'actuel site d'enfouissement et en quelle année il a débuté ses opérations, de façon à savoir s'il a rentré dans les prévisions.

2755

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Richard.

2760

PAR M. JEAN RICHARD:

La Municipalité régionale de comté n'a jamais eu de site d'enfouissement. C'est-à-dire que la demande, j'allais dire c'est la première demande qui est faite, mais il y a une demande qui a été placée en 94, mais le suivi n'a jamais été fait, il n'a jamais été donné suite.

2765

Suite à la demande, la Municipalité régionale de comté n'a jamais réalisé de site d'enfouissement.

2770

L'enfouissement des cendres était toléré en attendant le dépôt d'une demande ainsi que l'enfouissement des matériaux secs, parce qu'il y avait seulement des matériaux secs qui devaient être enfouis ainsi que des cendres.

Pour le site des cendres, il y avait une autorisation temporaire d'émission par le ministère.

2775 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et cette autorisation temporaire était pour combien de temps?

2780 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Je sais pas, j'étais pas là dans le temps. J'imagine qu'ils ont jugé que c'était assez, parce que depuis deux (2) ans, ils se font plus insistants.

2785 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Bernier, évidemment peut-être que vous êtes au courant à savoir cette autorisation temporaire là, dans le temps, c'était pour un (1) an, deux (2) ans, trois (3) ans, dix (10) ans?

2790 **PAR Mme NANCY BERNIER:**

Je vais passer la parole à monsieur Robin Harrisson de la Direction régionale.

2795 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

Pour le site lui-même, effectivement il y a jamais eu d'autorisation émise par le directeur régional pour l'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à cet endroit-là.

2800 Il y avait par contre, en 93, lors de l'émission du certificat de conformité pour l'incinérateur et le Centre de tri, il y avait eu un avis émis à la MRC à l'époque qui était l'exploitant, de s'assurer qu'un lieu d'enfouissement sanitaire soit autorisé à cet endroit.

2805 Il y a eu sûrement beaucoup de discussions, puisque le ministère a émis plusieurs infractions entre 94 et 98, et il y a eu une première enquête en 98, de façon à mettre la Municipalité ou la MRC, l'exploitant, de manière à ce qu'il se conforme et établisse son site qui avait été déposé en première étape en 94, mais qu'il y avait pas eu de suite.

2810 Depuis ce temps-là, il y a aussi eu une autre enquête qui a été faite en 2001. Donc à ce niveau-là, le site, pour nous, pour le ministère, il est toujours un site qui est non autorisé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2815 Si on regarde, monsieur Harrisson, les nombreuses infractions qui ont été relevées au cours des ans, bon, on se rend compte qu'il y en a quand même eu passablement.

Est-ce qu'il y a eu depuis ou dernièrement, est-ce qu'il y a eu des actions qui ont été entreprises par les promoteurs du ministère face à ces infractions qui étaient plus ou moins respectées finalement en bout de ligne?

2820 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

Sur l'enfouissement lui-même, effectivement c'est difficile pour eux autres d'être conformes. D'ailleurs avec le bris qui a été emmené et avec le volume de matières qui est actuellement accumulé qui date de 2004 a une problématique encore sur place, puis qui est en discussion avec le ministère là-dessus pour faire légaliser ou trouver une solution légale pour l'élimination de ce environ neuf mille mètres cubes (9000 m³) actuellement.

2825
2830 Donc au moment qu'on se parle, ce neuf mille mètres cubes (9000 m³) là est encore litigieux. Et comme monsieur Richard mentionnait, sur les mâchefers et les matériaux secs, c'est une situation qui demeure problématique.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835 Mais il y a pas eu rien de fait de la part des procureurs du ministère, à savoir, tenter des poursuites contre la Municipalité?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2840 Pour le neuf mille mètres cubes (9000 m³) actuel, il y a un avis d'infraction qui a été émis en novembre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2845 Mais il y a jamais eu, de la part du ministère, de poursuites qui ont été entreprises par vos procureurs, c'est ça, si je comprends bien?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2850 Sur le site, sur l'ancien site? Il y en a eu en 98 puis en 2001.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien.

2855 **PAR M. ROBIN HARRISSON:**

Puis la Municipalité a plaidé coupable.

PAR LE PRÉSIDENT:

2860

Parfait, merci. Monsieur Germain.

PAR LE COMMISSAIRE:

2865

Pour l'incinérateur, j'imagine que cet incinérateur a reçu un certificat d'autorisation à l'époque?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2870

À l'époque, on avait fait un certificat de conformité, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2875

Mais à ce moment-là, il n'y avait pas d'emplacement pour disposer des cendres, et le ministère a donné un certificat pour l'incinérateur sans qu'il y ait de site permanent pour gérer les cendres?

PAR M. ROBIN HARRISSON:

2880

Je crois qu'à l'époque, il y avait déjà eu un engagement de la part de la MRC pour établir son site. Je crois qu'à ce moment-là, il y a eu un jugement de valeur qui a été établi, puis émis sur les conditions que le site allait être établi. Parce que le Centre de tri date de 93. Il a été construit en 94.

2885

PAR LE COMMISSAIRE:

Très bien. Je vous remercie monsieur Harrisson.

2890

D'ailleurs quand on examine l'ancienne copie de l'étude d'impact de 94, on voit d'ailleurs des photographies, dans l'annexe photographique, on voit que l'incinérateur est construit et il est pas en fonction encore au moment de la photo de novembre 93, on voit que le terrassement n'est pas terminé, mais que s'est-il passé?

2895

C'est-à-dire qu'on soumet une étude d'impact en 94 pour des cellules et on se retrouve en maintenant 2006 pour ici même ce soir, ça nous fait un délai de douze (12) ans, que s'est-il passé? Pourquoi le dossier a été retiré, pouvez-vous nous éclairer, monsieur Richard?

PAR M. JEAN RICHARD:

2900

Je pourrai pas répondre, parce que nous autres, on a le dossier depuis la fusion en 2002, le 1^{er} janvier 2002.

Avant ça, le dossier relevait de la Municipalité régionale de comté, parce que les municipalités locales avaient délégué leurs compétences à la MRC. Alors je pourrais pas répondre pour la MRC du temps.

2905

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a quelqu'un, monsieur Richard, qui peut répondre pour la MRC? Parce que je présume que les gens qui travaillaient à la MRC travaillent maintenant pour la Municipalité-des-Îles, à moins que je me trompe?

2910

PAR M. JEAN RICHARD:

Dans la salle, je dirais pas.

2915

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais il y quelqu'un qui serait en mesure de répondre à cette question-là?

2920

PAR M. JEAN RICHARD:

On pourrait faire des recherches demain.

PAR LE PRÉSIDENT:

2925

Ce serait intéressant d'avoir un historique sur le pourquoi depuis 94 qu'il s'est rien passé.

Donc la Commission s'attend à ce que vous nous reveniez demain avec une réponse à cet effet?

2930

PAR M. JEAN RICHARD:

Oui.

2935

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie monsieur Richard.

2940

Monsieur Miousse, votre deuxième question s'il vous plaît!

PAR M. MICHEL MIOUSSE:

2945 Bon, je me pose la question à savoir si des actions ont été prises pour réduire le volume des déchets métalliques ainsi qu'en provenance de l'industrie de la construction-démolition?

PAR LE PRÉSIDENT:

2950 Monsieur Richard, dans votre plan de gestion des matières résiduelles, je pense que je vais plutôt aller voir monsieur Bourgeois – non!

PAR M. JEAN RICHARD:

2955 Non, c'est pas monsieur Bourgeois.

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est vous qui allez répondre à cette question?

2960 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2965 En fonction de votre plan de gestion de matières résiduelles, quels sont les éléments qui font en sorte de réduire, surtout de faire en sorte que les gens de construction et démolition et rénovation soient en mesure de récupérer le plus possible et quelles actions ont été entreprises?

2970

PAR M. JEAN RICHARD:

2975 Pour les matériaux secs, on prévoit tenter de récupérer le plus possible de bois. Mais autrement, on n'a aucun site alternatif aux Îles.

2980

Il y a un moratoire sur les sites, les dépôts de matériaux secs, je sais pas depuis quelle année, et puis il y avait un site autorisé aux Îles, puis je pense en 94, quand le ministère nous a signifié qu'il fallait arrêter l'enfouissement illégal, on a obtempéré, puis on a tenté, on a dit, bien, nous autres, ça nous accommodait, on a dit, on est forcé d'arrêter l'enfouissement, ça fait qu'on va aller voir le propriétaire du seul site d'enfouissement de matériaux secs autorisé aux Îles.

2980

On avait conclu une entente, on a utilisé son site pendant quelques semaines, puis après ça, bien là, le ministère est venu nous voir, puis ils nous ont dit, non, non, arrêtez ça, il est pas conforme, ce site-là.

2985 Ça fait qu'on a dû arrêter. On n'a pas de possibilité d'enfouissement, de réduire l'enfouissement, la seule possibilité qu'on a, c'est de tenter de récupérer le bois puis tenter de dévier peut-être les matériaux inertes, le béton, peut-être qu'on pourrait le dévier ailleurs pour faire du remblai.

2990 Mais c'est ce qu'on va explorer. Autrement, bon, le gypse et tous les autres matériels, ça va devoir aller dans un site autorisé. Ça va devoir venir chez nous. C'est des déchets de construction, on pourra pas ralentir la construction parce qu'on n'a pas – on va écourter la vie utile de notre site.

2995 **PAR LE COMMISSAIRE:**

 C'est une question, j'aimerais avoir des précisions, c'est une question intéressante, à savoir, nous ne sommes pas des Îles ici, ce qu'on peut voir, c'est qu'il y a quand même une bonne partie des déchets qui sont produits par les résidents qui semblent être triés, recyclés, donc j'imagine le verre, le métal, le carton. Actuellement, ça marche comment aux Îles?

3000

 Vous avez un Centre de tri et c'est expédié par bateau, par exemple le métal récupéré, le verre?

3005 **PAR M. JEAN RICHARD:**

 Tout à fait, c'est ça. Bon, comme apport au site, on a ce qui nous provient de notre entrepreneur qui collecte des résidences et des commerces, OK. Ça fait que bon, lui, il arrive à chaque voyage, il est pesé, puis il est dirigé. On a la collecte à trois (3) voies, donc on a les matières incinérables, on a les matières recyclables et les matières compostables.

3010

 Ça fait que, bon, il rentre sur le site avec son voyage, il est dirigé au bon endroit.

 On a aussi des apports des particuliers ou des commerces qui viennent eux autres mêmes au site. Dans ce cas-ci, les particuliers ou les entrepreneurs, ils sont dirigés vers un endroit qu'ils doivent démêler leurs matières, OK. Donc ça, c'est une autre façon.

3015

 Ça fait que c'est de même que le tri se fait. Donc, bon, à partir de là, nous autres, on récupère le plastique, le papier, le carton, le bois, une bonne partie du bois, du branchage, et les matières compostables. Puis à l'intérieur du Centre de tri, on a une chaîne de tri qui va prendre – là, j'ai sauté une étape!

3020

 Quand c'est un voyage de recyclable, le camion vide son voyage à l'intérieur de l'usine, puis les déchets prennent la voie de la chaîne de tri, puis bon, toutes les matières sont toutes triées.

3025

3030 Les matières sont mises par la suite en ballots, que ce soit les cartons, les papiers mixtes, les plastiques, c'est tout mis en ballots, puis c'est entreposé en attendant qu'on en ait un voyage de semi-remorque, puis on expédie ça à chaque semi-remorque. Des fois, on accumule plus qu'une semi-remorque, là.

Mais effectivement, ça prend après ça le bateau, puis c'est vendu généralement à Montréal ou à Québec. On a des fournisseurs qui achètent notre matériel.

3035 **PAR LE COMMISSAIRE:**

3040 Une dernière petite question justement dans la veine de la question de monsieur Miousse. Par exemple, il y a un projet, le BAPE est venu récemment faire une période d'info concernant le pont sur la 199. Si je me trompe pas, c'est le pont qui est situé entre ici et l'aéroport, donc nous sommes passés dessus ce matin, c'est un pont en métal.

3045 Bon, on peut imaginer, ce pont-là, une réfection du pont, c'est un pont en béton je pense que le ministère des Transports propose, donc le métal de ce pont-là devrait logiquement être envoyé et recyclé, autrement dit, ça ira pas à votre centre?

PAR M. JEAN RICHARD:

3050 Bien, oui, nous autres, on le prendrait bien volontiers, parce que ça vaut de l'argent, le métal. Ça fait que l'entrepreneur va payer pour entrer sur le site, puis nous autres, après ça, on va le vendre, le fer.

3055 Mais j'imagine qu'avec une quantité comme ça, il y aurait de la négociation. Juste cette année, on a fait un ménage sur notre site, puis on a expédié à l'extérieur une soixantaine de voyages de métal, puis on a généré des revenus autour de quatre cent mille dollars (400 000 \$).

PAR LE PRÉSIDENT:

3060 Je présume, monsieur Richard, que ces revenus-là viennent abaisser le coût d'exploitation de l'ensemble...

PAR M. JEAN RICHARD:

3065 Tout à fait. On en prendrait à chaque année, mais on n'en aura pas à chaque année. Sauf que c'est pas nécessairement, l'exemple était peut-être biaisé un peu, c'est seulement le métal, parce que le métal, on l'enfouira pas, c'est les déchets de construction, comme par exemple, ces dernières années, on sait que l'hôpital a été reconstruit. Bien quoique l'hôpital, ça fait l'objet, je pense, d'un certificat à part, mais quand on a des gros bâtiments qui sont rénovés ou reconstruits, bien, ça nous fait des apports, oui.

3070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Merci monsieur Richard. Merci monsieur Miousse.

Nous allons prendre un petit dix (10) minutes de pause et on vous revient après!

3075

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
LUCIE D'AMOURS**

3080

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Lucie d'Amours s'il vous plaît.

3085

En fait, avant que vous débutiez, madame d'Amours, nous allons prendre trois (3) derniers intervenants. Je sais qu'il y en a qui se sont inscrits tantôt, par contre c'est avec eux que nous allons débiter demain après-midi. Si demain après-midi ils ne sont pas là, ce seront les premiers à revenir quand même demain soir.

3090

Donc on vous écoute, madame d'Amours.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

3095

Rebonsoir. Je me demandais si par rapport aux rejets en mer, on avait une question sur les trois (3) potentiels de rejets vers la mer, les eaux d'infiltration, les eaux de pluie, les eaux d'écoulement du lixiviat, c'est possible éventuellement qu'on les envoie vers la mer, d'après le projet, et aussi les eaux du site temporaire qu'on dit qu'on va envoyer vers la mer s'il y a rien sur le site temporaire et qu'on va peut-être envoyer vers le bassin de récupération du lixiviat s'il y a des déchets qui sont là.

3100

Je me demandais, tantôt, vous avez parlé de vos bassins d'infiltration, les ajouts que vous avez faits au projet depuis que vous nous avez présenté ça le 26 octobre, est-ce que c'est pour justement empêcher d'avoir des rejets supplémentaires à la mer ou si on a encore besoin d'un système qui va passer à travers la dune pour aller permettre l'écoulement vers la mer?

3105

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Simard.

3110

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui, vous avez raison, c'est pour éviter le rejet des eaux de pluie à la mer. Il y aura pas d'émissaire à la mer. Il y aura pas de rejet. Dans le cadre du projet actuel, aucun rejet d'eaux de quelque sorte que ce soit vers la mer. Il y a pas d'émissaire, il y aura pas de fossé.

3115

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc toutes les eaux sont recueillies et s'en retournent au bassin ou à l'emmagasinement, c'est ça?

3120

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Il y a deux (2) volets. Il y a le volet des eaux de lixiviation, les eaux qui seraient produites par le site et par la plate-forme temporaire d'entreposage.

3125

Donc ces eaux-là vont être envoyées au bassin d'accumulation et ces eaux-là vont être transportées par camion vers les systèmes d'épuration municipale. Donc il y a pas de rejet de prévu sur le site.

3130

Pour ce qui est des eaux de pluie, les eaux de ruissellement qu'on peut recueillir sur le site, elles vont être infiltrées à même le réseau de fossés qui va ceinturer le site et également via un bassin d'infiltration complémentaire qui va venir, si vous permettez, en "back up" par rapport au système de fossés.

3135

Donc effectivement, le projet a été modifié, puis il y a plus de rejet vers la mer.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a aucun aucun rejet?

3140

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Oui. On a tenu compte de vos commentaires.

3145

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Est-ce qu'on le voit, ce bassin d'infiltration là?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3150

Oui. Il est localisé à cet endroit-ci. J'ai pas un détail. J'ai un détail dans la note technique qui a été déposée en complément d'information.

3155

Mais essentiellement, elle est localisée – il faut dire que cet emplacement-là, comme l'emplacement du bassin d'accumulation, il est approximatif. Il va être validé lorsque les plans de construction finaux vont être faits. Ça peut varier de quelques mètres de part et d'autre, on va le localiser en fonction de la topographie finale du site qu'on a.

3160

Mais essentiellement, ce qu'on entrevoit, c'est la zone effectivement ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Simard, dans l'éventualité où vous décideriez de traiter sur place, à ce moment-là, j'imagine, est-ce que le rejet s'en irait à la mer?

3165

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Bien, il y a deux (2) façons qu'on pourrait le regarder. Je crois, dans cette situation-ci, on a tout avantage d'éviter un rejet à la mer, si ce n'est que sur le plan technique. Parce qu'envoyer un émissaire à la mer, c'est quand même des ouvrages importants.

3170

Donc on pourrait envisager, comme c'est fait pour l'instant, il y a un étang d'épuration actuellement qu'on retrouve sur le site pour les boues de fosses septiques, et les eaux sont réinfiltrées par un champ d'épuration, donc on n'est pas rendu à ce détail-là, parce que c'est pas dans le projet actuel, mais c'est définitivement ça qu'on préconiserait de réinfiltrer, d'utiliser l'équivalent d'un champ d'infiltration pour ne pas rejeter ces eaux-là directement à la mer.

3175

On parle pas d'une quantité d'eau importante, on parle d'une quantité d'eau de neuf cent mètres cubes (900 m³) par année, mais si on le regarde sur un plan, nous, on a prévu un rejet sur deux cent dix (210) jours, donc c'est des quantités quand même d'eau relativement faibles qu'on prévoit rejeter.

3180

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernier, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter aux explications de monsieur Simard?

3185

PAR Mme NANCY BERNIER:

Par rapport au rejet à la mer?

3190

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

3195

PAR Mme NANCY BERNIER:

Bien en fait, nous, on trouve ça intéressant, parce que ça aurait fait en sorte qu'on fragilise les dunes, et puis on a une position qui serait plutôt d'éviter si possible de faire des interventions dans le milieu dunaire qui viendrait éroder, entraîner de l'érosion.

3200

Alors c'était aussi une avenue qu'on avait déjà envisagée, l'infiltration des eaux de ruissellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

3205

Parfait, merci. Par contre, là, dans l'éventualité où il y aurait effectivement un émissaire qui s'en irait à la mer, est-ce qu'au niveau du ministère, madame Pereïra, quels seraient les impacts pour l'habitat du poisson? Est-ce qu'il pourrait y avoir des impacts sur l'habitat du poisson à ce moment-là?

3210

PAR Mme SELMA PEREÏRA:

Là, il va falloir voir quelle est la composition de cette eau lors du rejet pour voir quel serait l'impact sur les espèces, surtout sur les mollusques qui sont dans ce secteur-là.

3215

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Pereïra.

3220

Votre seconde question.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

3225

Oui. Toujours concernant le lixiviat, si on recueille le lixiviat de la plate-forme temporaire d'entreposage qui va peut-être durer deux (2) mois, peut-être plus, peut-être moins, on le sait pas, on sait qu'on n'a plus du tout le même lixiviat, c'est pas uniquement du mâchefer, ça implique des contaminants de différentes natures et plus de matières organiques.

3230

Je sais qu'au ministère, il y a comme un avis technique qui a été fait pour essayer d'encadrer aussi les rejets de lixiviat dans les étangs d'épuration municipaux. Je sais que c'est un document qui est peut-être pas finalisé complètement, mais qui peut être disponible, je me demandais si on pourrait pas déposer ce document-là pour avoir un minimum de qu'est-ce qu'il y a dans ce liquide-là et qu'est-ce qu'on doit contrôler, qu'est-ce qui est acceptable et pas?

3235

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Bernier.

3240

PAR Mme NANCY BERNIER:

3245

Alors c'est ça, il y a quand même une position technique qui a déjà été produite par la direction du suivi de l'état de l'environnement. C'est des gens qui travaillent sur beaucoup le développement, nous autres on travaille beaucoup avec des objectifs environnementaux de rejet, c'est-à-dire, ça rejoint un peu ce que madame a répondu, madame de Pêches et Océans, madame Pereïra.

3250 Bon, s'il y avait rejet en mer, juste pour reprendre ce qui a été dit, il y aurait quand même les normes du règlement, le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles qui s'appliquerait, alors c'est des normes au niveau de la demande biologique en oxygène, de la demande chimique en oxygène, de l'azote ammoniacal, il y a plusieurs paramètres qui sont normés.

3255 Puis il y a toujours aussi le calcul que l'on fait des objectifs environnementaux de rejet. Alors ça, c'est en fait le volume de lixiviat qui pourrait être rejeté dans le milieu ici, dans ce cas-ci dans le milieu marin, tout en respectant les critères de qualité que produit le ministère de l'Environnement.

3260 Alors ces critères-là sont faits pour protéger les usages du milieu et prennent en compte la capacité de dilution du milieu.

3265 Alors ici, on est dans un milieu où il y a vraiment pas de problème de capacité, en milieu marin, donc ce qu'on nous a dit, c'est que même si on calculait des objectifs environnementaux de rejet qui sont calculés pour une grande liste de paramètres, beaucoup plus que les paramètres normés, sûrement que les normes seraient plus sévères.

Alors ça nous démontre un peu que pour nous, c'est une indication qui a pas d'impact sur les usages du milieu sur la vie aquatique par exemple. Bon, ça, c'est une chose.

3270 Alors ce que cette direction-là qui est responsable de toute l'application, du développement des critères de qualité du milieu pour les eaux de surface du Québec, elle a produit une position dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale, quand on a justement des promoteurs qui envisagent, plutôt que de faire un traitement in situ, au site, et puis avoir un rejet dans le milieu, dans les cas où il y a un traitement aux stations municipales, si c'est acceptable. Alors c'est un document qu'on peut déposer.

3275 Mais ça reste préliminaire. C'est seulement un avis d'une direction, c'est pas l'avis, mais c'est quand même des orientations qui sont assez acceptées et avec lesquelles on travaille.

3280 Alors ce qu'on dit souvent, c'est qu'on va, je peux peut-être déjà dire les grandes lignes de cette position-là, en fait, c'est qu'on dit que le traitement in situ, alors quand on a un traitement sur place, c'est quand même assez complexe, assez coûteux, il faut bien l'opérer, alors des fois ça peut être avantageux d'aller au traitement municipal.

3285 Le traitement municipal, souvent, bien, la condition première, c'est de s'assurer qu'ils sont capables, ils ont la performance qui est adéquate pour prendre ces nouveaux débits de lixiviat.

3290 On sait que les débits de lieu d'enfouissement, les débits de lixiviat des lieux
d'enfouissement sont quand même des faibles débits, alors souvent, ça va pas causer vraiment
de problème au traitement municipal. Et puis ce qui est dit aussi, une raison qui est quand
même très très très importante, c'est que souvent, plutôt que de rejeter dans une rivière par
exemple où il y a un faible débit et où là il pourrait y avoir, malgré qu'on respecte les normes,
3295 qu'il pourrait quand même y avoir des impacts sur le milieu aquatique, on va dire, bien, plutôt
d'aller au traitement municipal qui peut-être lui va rejeter dans le fleuve, en mer, là où il y a une
plus grande capacité de dilution et là où il y a le moins d'impact. Alors c'est à peu près ce que
ça dit.

PAR LE PRÉSIDENT:

3300 On sait que le jeune lixiviat est quand même très très très chargé, est-ce qu'il y a des
critères spécifiques au niveau des paramètres physicochimiques qui font que vous allez être
plus exigeants à l'arrivée à l'usine municipale, de façon à pouvoir le traiter?

3305 Est-ce qu'on peut le traiter facilement à ce moment-là, parce que c'est sûr qu'ont peut
enlever de la DBO, puis on peut enlever des MES, puis on peut enlever ci, mais s'il est très très
très chargé, des fois en bout de ligne, c'est que ça traite moins que ça devrait traiter, de quelle
façon chez vous cet aspect-là est pris en considération?

PAR Mme NANCY BERNIER:

3310 Alors on met toujours des exigences dans les décrets, les quelques cas où ça s'est fait.
Il y a quand même quelques sites d'enfouissement qui ont été autorisés par décret où c'est
autorisé d'aller, on a autorisé la possibilité d'aller aux stations municipales. Et puis on a mis des
3315 exigences au niveau de la demande biologique en oxygène, de la demande chimique en
oxygène. C'est des charges en fait qu'il faut respecter.

3320 Il y a aussi l'azote ammoniacal quelquefois, bon, ça, c'est peut-être plus rare, là. En fait,
c'est que les usines, les stations de traitement ont déjà des exigences, ça fait qu'il faut s'assurer
que l'ajout du lixiviat ne viendra pas compromettre l'atteinte et le respect de ces exigences-là au
niveau des rejets, au niveau de la demande biologique en oxygène, de la demande chimique en
oxygène, par exemple des matières en suspension. C'est souvent les trois (3) paramètres.

3325 Et on a aussi un volume maximum par jour qui peut être transporté puis rejeté aux
stations municipales.

PAR LE PRÉSIDENT:

3330 Merci madame Bernier.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

Une petite précision, une petite demande!

3335 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-y.

PAR Mme LUCIE D'AMOURS:

3340

Je me demandais qu'est-ce qui arrive l'hiver avec le traitement municipal, lixiviat en plus? Qu'est-ce qui arrive l'hiver?

PAR LE PRÉSIDENT:

3345

D'accord. Je vais demander à monsieur Simard de répondre à ça.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3350

Monsieur le Commissaire, il y a pas de traitement prévu pour l'hiver. L'hiver, on fait strictement accumuler l'eau de lixiviation qui est produite.

Et c'est prévu qu'on transfère les eaux de lixiviation à partir du mois de mai jusqu'au mois de décembre vers les usines d'épuration municipales.

3355

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame d'Amours. Monsieur Germain.

3360

PAR LE COMMISSAIRE:

La question des lixiviats, l'heure est tardive, mais je pense que c'est une question qu'on pourrait avoir l'occasion d'y revenir demain. J'aurais trois-quatre (3-4) points dont entre autres, pensez-y tout de suite, la question, d'après moi, il faut pas que ça équivaille, si on envoie ça dans un site municipal, une usine d'épuration, il faut que ça équivaille à une dilution. D'ailleurs, c'était une des préoccupations de madame Wilson lorsqu'elle a émis son avis.

3365

L'autre chose que je me demande, c'est quelle est l'expérience du ministère de l'Environnement avec le lixiviat produit. Bon, on sait qu'il y a deux (2) incinérateurs, un à Québec, un à Lévis, c'est quoi l'expérience du ministère avec ce lixiviat? Donc où les cendres sont disposées. J'imagine que le lixiviat a un comportement, ce lixiviat-là a un comportement différent, une caractéristique différente d'un lixiviat de site d'enfouissement sanitaire ou de

3370

vidanges, j'aimerais savoir, en tout cas, pensez-y, mais demain, on pourra revenir avec une réponse là-dessus. Je vous remercie.

3375

DOMINIQUE GAGNON

3380 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dominique Gagnon s'il vous plaît. Rebonsoir.

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

3385

Rebonsoir. Lors de la présentation du 26 octobre, la phase 1 était là, puis la phase 2 était là, puis là, la phase 2 est là, puis la phase 1 est là. J'aimerais savoir comment ça se fait que ça a été changé, parce que nous autres, on trouvait ça logique que la phase 1 soit à une place, puis la phase 2 soit à une autre place. Mais ça a changé depuis, puis j'aimerais savoir qu'est-ce qui a poussé...

3390

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, vous voulez connaître les raisons de l'inversement...

3395

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

De l'inversement des phases.

3400 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Simard s'il vous plaît.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3405

D'abord c'est une préoccupation qui avait été soulevée par une intervenante qui mentionnait que la phase 2, effectivement, on se retrouve dans une zone qui est pas affectée en partie. Donc elle dit, pourquoi qu'on retarde pas d'aller intervenir dans cette zone-là cette intervention-là!

3410

Pour nous, l'impact était pas majeur, parce que sur la phase 1, on est obligé de remblayer. Le fond de l'excavation est plus profond que le niveau de la nappe, donc il faut remonter ça, et ce qu'on s'était dit, c'est que bon, on va venir excaver, en excavant la phase 2 qui se fait évidemment sur une période de vingt-cinq (25) ans, on le fait pas d'un coup, on va graduellement venir remblayer cette zone-là comme telle.

3415

3420 Par contre, c'est au niveau des coûts puis au niveau de l'impact, ça revient à la même chose. Parce que lorsqu'on va venir aménager cette phase-là, bien, on va venir excaver là puis l'emmener là, puis on va préparer le fond pour plus tard. L'avantage que ça l'a, il y a quelques avantages. De un, on va retarder les investissements pour le chemin d'accès, donc on va minimiser ça.

3425 Et le deuxième avantage, c'est que ça nous évite d'avoir, il y avait un chemin temporaire qui venait ceinturer le site de la phase 2, si vous vous rappelez, entre la phase 1 et la phase 2, donc ce chemin-là n'est plus nécessaire.

Et troisièmement, ça permet justement d'avoir une opération continue, parce que normalement, les sites, on va partir du point bas puis on va s'en aller vers le point haut.

3430 Donc on a regardé, mais sur le plan de l'impact final, on va retarder effectivement l'excavation de la phase 2 versus ce qu'on avait prévu. Donc c'est en reconsidérant l'ensemble de ces facteurs-là qu'on a dit oui, on est d'accord avec cette idée-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

3435 Un petit point en rapport avec ça! Pour la gestion des eaux pluviales aussi, est-ce que ça vous simplifie la vie? Vous commencez en aval, à ce moment-là, hydraulique, si j'ai compris?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3440 Oui, je vais aller sur l'autre acétate, on voit un peu plus!

3445 Donc on va commencer, comme on parlait, on va aménager ces trois (3) phases-là. Donc on va construire les chemins d'accès jusqu'ici avec les fossés périphériques, avec le bassin d'infiltration, et il y aura un petit fossé temporaire qu'on vient mettre à l'amont, si jamais il y avait, pour protéger notre zone où on a des cellules. Donc on va aménager comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

3450 Votre seconde question, monsieur Gagnon.

PAR M. DOMINIQUE GAGNON:

3455 S'il vous plaît, oui. On n'a pas eu d'information à venir à date sur le volume de sable, de pierre nette nécessaire. J'aimerais savoir, est-ce que ça va venir des Îles-de-la-Madeleine? Est-ce que ça va être acheminé d'ailleurs et c'est quoi les coûts?

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 En fait, vous voulez connaître d'où proviendront les matériaux d'emprunt si requis évidemment, donc je vais laisser la parole à monsieur Simard qui va être en mesure de vous répondre.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3465 D'abord pour ce qui est des quantités, vous allez pouvoir les retrouver dans le document qu'on a déposé en réponse aux questions qui avaient été demandées le 9 novembre, à l'intérieur de l'estimé détaillé.

3470 Vous allez voir d'abord au niveau de la couche drainante le demi-mètre (½ m) qu'on parlait de pierre nette, sur la durée de vie du site, on parle d'un volume de onze mille cinq cents mètres cubes (11 500 m³) qui sera nécessaire, qui pourrait être soit du sable drainant, soit de la pierre nette.

3475 Ce qui est important, c'est qu'on rencontre les exigences de perméabilité qui sont exigées dans le règlement.

3480 Vient s'ajouter à ça aussi six cents mètres cubes (600 m³) de pierre qui va être posée dans le fond du bassin d'accumulation, qu'on pose pour protéger le système, parce que le bassin d'accumulation est également imperméabilisé, donc on doit mettre de la pierre pour protéger les membranes, donc il y a un autre six cents mètres cubes (600 m³).

3485 Donc ça fait l'état un peu des matériaux. Maintenant, la provenance des matériaux! Normalement, ce qu'on fait, on va aller en appel d'offres, on va avoir des précisions par rapport aux exigences de granulométrie et de drainage des matériaux, et c'est l'entrepreneur général normalement qui trouve ses sources d'emprunt.

3490 Selon l'information qu'on en a sur le site, on sait du moins qu'on n'a pas le sable qui a la perméabilité nécessaire pour rencontrer les exigences du ministère, je peux pas vous affirmer s'il y en a sur le territoire ou pas. Fort probable que ça va être des matériaux qui vont être importés.

3495 Maintenant, les coûts qu'on a mis dans l'estimé reflètent des matériaux importés. Mais ça va être lors des appels d'offres et l'entrepreneur qui devra choisir ses bancs d'emprunt.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Simard.

3500 Merci monsieur Gagnon.

HÉLÈNE CHEVRIER

PAR LE PRÉSIDENT:

3505 Madame Hélène Chevrier qui va être notre dernière personne pour ce soir.

Rebonsoir madame Chevrier.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3510 Bonsoir. Je voudrais peut-être revenir, on a eu besoin d'un lieu d'enfouissement technique en 94 pour les cendres. Aujourd'hui, on dit que les cendres, ça va nous prendre deux (2) ans pour savoir le volume.

3515 Au départ, l'incinérateur était conçu pour séparer les cendres et les mâchefers, on a décidé qu'on remettait tout ça ensemble, qu'est-ce que ça coûte de reséparer, puis est-ce que ça prend deux (2) ans pour savoir les volumes?

Pourquoi on est avec cette situation-là avec les cendres?

3520

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, ce que vous voulez savoir, d'une part, est-ce que la Municipalité envisage de faire la ségrégation finalement des mâchefers et des cendres volantes, d'une part.

3525

La seconde chose, c'est pourquoi que ça prend deux (2) ans, de les exporter pendant deux (2) ans pour connaître les volumes. Mais je ne pense pas que c'est pour connaître les volumes, c'est peut-être plus pour connaître la caractérisation ou pour caractériser les cendres, mais je vais laisser monsieur Richard répondre à cette question.

3530

PAR M. JEAN RICHARD:

C'est aussi pour connaître les volumes. Monsieur Simard pourra renchérir après.

3535 Pour ce qui est de la ségrégation, ce sont pas des coûts importants. Oui, on a l'intention de le faire, et les coûts sont pas très importants. Alors on va procéder.

Puis pourquoi l'envoyer, bien c'est ça, c'est qu'on se disait, ça va nous donner le temps de connaître nos quantités et la composition et voir si ça va être rentable de faire une cellule spécialement pour ça, parce que les coûts étaient relativement importants.

3540

PAR LE PRÉSIDENT:

3545 Parce qu'à l'heure actuelle, il y a jamais eu de caractérisation des cendres qui sont
entreposées?

PAR M. JEAN RICHARD:

3550 Non.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3555 Pas des cendres volantes. Je rajouterais, monsieur le Commissaire, la quantité de
cendres totales de résidus d'incinération est très bien connue. Quand on parle des quantités
qui ont été projetées, le deux cent deux tonnes (202 t) et le six cent cinq tonnes (605 t), le huit
cent sept tonnes (807 t), lui, il est connu. On connaît nos quantités totales de résidus
d'incinération.

3560 Ce qu'on ne connaît pas, c'est la proportion de cendres volantes versus les mâchefers.
On sait que c'est pas une proportion à moitié-moitié, ça se fait pas, on voit jamais ça, et on sait
que c'est pas cinq pour cent (5 %) non plus. La littérature, les données qu'on a nous parle de
vingt-cinq pour cent (25 %).

3565 Sauf que la quantité, pourquoi on attend deux (2) ans avant de faire un LET
complémentaire pour enfouir ces quantités-là, c'est sûr que si on se ramasse avec une quantité
de cent tonnes (100 t) par année ou quatre-vingts tonnes (80 t) par année, les coûts vont être
très différents, globaux je parle, versus si on a deux cents tonnes (200 t) ou deux cent
cinquante tonnes (250 t). Donc c'est important qu'on connaisse les quantités exactes pour
trouver la solution idéale à ça.

3570 Puis deuxièmement, les coûts de disposition à l'extérieur du territoire pour les cendres
volantes, c'est des coûts budgétaires qu'on a, c'est pas des coûts réels. Donc il va falloir aller
en appel d'offres, il va falloir vraiment voir c'est quoi ce coût-là et le comparer à l'aménagement
d'un LET complémentaire pour les cendres volantes.

3575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3580 Monsieur Simard, dans le fond, antérieurement, vous avez mentionné ce soir que les
données qui sont là qui sont au tableau en arrière sont représentatives d'une année, mais de
toute façon avec ce que la Municipalité va nous déposer au niveau du bilan de masse des
années 2001, 2003, 2004 et 2005, on va pouvoir voir s'il y a eu une évolution au fil des ans de
la quantité des cendres qui sont produites.

3585 Et donc à ce moment-là, ça va être plus facile. Demain, on aura quand même une meilleure idée probablement, ou jeudi, on aura une meilleure idée de la quantité, voir s'il y a une évolution dans le temps de la quantité des cendres qui sont produites.

Monsieur Germain.

3590 **PAR LE COMMISSAIRE:**

3595 La question que je me pose, dans ça, vous avez pas besoin d'un décret du Conseil des ministres pour ségréguer les cendres à ce stade-ci, pourquoi vous avez pas commencé disons l'année dernière, on va tenter de ségréguer, on va savoir d'avance dans le cadre du projet quelle est la production de cendres volantes?

PAR M. JEAN RICHARD:

3600 Bien, on n'avait pas l'obligation de le faire, puis comme on était autorisé temporairement, bien, on voulait pas trop brasser les affaires.

Parce que si on avait été obligé de les expédier, on augmentait nos coûts.

3605 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Les cendres volantes, si je ne m'abuse, madame Bernier, sont susceptibles d'être considérées comme des déchets dangereux?

3610 **PAR Mme NANCY BERNIER:**

Je vais laisser la parole à monsieur Bilodeau.

PAR M. COLIN BILODEAU:

3615 Il y a actuellement une modification, en tout cas, qui a été faite au Règlement sur les matières dangereuses qui est l'article 182 du règlement qui a été mis en vigueur le 19 janvier dernier, qui exclut les résidus d'incinération des matières dangereuses.

3620 Ça les exclut parce que dans les années, dans le courant des années quatre-vingt-dix, il y a une étude qui a été faite et sur les mâchefers, les cendres volantes, des chaux usées, pour établir quel était leur niveau de toxicité et établir de quelle façon on pourrait éventuellement les éliminer de façon sécuritaire.

3625 Alors c'est ce qui est prévu dans le projet de règlement. C'est la raison pour laquelle vous allez retrouver dans le règlement où on exige la séparation des cendres volantes et des mâchefers et l'obligation de les éliminer, si vous voulez, dans des cellules séparées.

PAR LE COMMISSAIRE:

3630 Justement, c'est quoi l'intérêt de le faire? Pourquoi pas "business as usual", c'est-à-dire on fait une cellule, on enfouit les cendres combinées?

C'est quoi l'intérêt à ce stade-ci de ségréguer, si c'est exclu des déchets dangereux par exemple?

3635 **PAR M. COLIN BILODEAU:**

C'est exclu des déchets dangereux, ça veut pas dire que le lixiviat en tant que tel, lui, sera pas plus chargé au niveau inorganique, si vous voulez.

3640 Alors à l'heure actuelle, l'étude de 93 qui avait été faite sur les résidus d'incinération établissait que les chaux usées pouvaient dépasser quand même les normes des matières dangereuses au niveau de plusieurs éléments.

3645 Mais on avait quand même établi qu'en les séparant, en les éliminant dans un lieu avec double membrane, en effectuant un suivi au niveau autant des eaux de lixiviation que des eaux souterraines du lieu, c'était une façon sécuritaire, si vous voulez, de les éliminer.

PAR LE COMMISSAIRE:

3650 J'essaie de comprendre, parce que qu'est-ce qu'on fait avec des cendres volantes?

On les enfouit dans une membrane, dans une cellule à double membrane, donc on les enfouit dans un LET. Donc si c'est pas un LET ici, ça va être un LET à quel endroit? Quels sites au Québec peuvent recevoir des cendres volantes?

3655

PAR M. COLIN BILODEAU:

3660 Bien tout dépend, c'est Stablex à l'heure actuelle qui peut en recevoir. C'est une façon de les éliminer à des coûts qui sont quand même plus élevés que ce qui pourrait être fait dans le cas présent avec un niveau de sécurité qui serait quand même, que le ministère de l'Environnement considère suffisant.

PAR LE COMMISSAIRE:

3665 Puis Stablex est stable, lui, c'est-à-dire il ne lixivie pas?

PAR M. COLIN BILODEAU:

3670 Le Stablex, dans l'étude, en tout cas, de ce que je peux savoir en tant que tel au niveau
de la méthode de fixation qui est utilisée, c'est une sorte de ciment qui est fait avec ces
matériaux-là, et l'enfouissement se fait dans des formations d'argile normalement qui sont d'une
dizaine de mètres d'épaisseur.

PAR LE COMMISSAIRE:

3675 Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

3680 Merci.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3685 Étant donné que depuis plus de dix (10) ans, ces cendres-là et mâchefers sont déposés
uniquement sur le terrain, est-ce qu'il y a moyen de caractériser quelle pollution que ça donne?
On aurait peut-être là de quoi informer le Québec en entier!

Est-ce qu'on a caractérisé...

3690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, je comprends votre question, je vais l'envoyer au promoteur, parce qu'évidemment,
c'est une question à laquelle la Commission s'est penchée, puis on aimerait savoir, lorsque ça
va être enlevé, est-ce qu'il va y avoir effectivement caractérisation du site?

3695 Parce qu'on peut présumer que ce site-là peut être pollué effectivement, et donc de
quelle façon, monsieur Richard, lorsque vous allez enfouir ces cendres-là ou en tout cas, vous
allez les exporter pour les deux (2) premières années, par la suite, le sol, est-ce que vous allez
le caractériser?

3700 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Bien moi, à ce que je sache, on n'a pas l'obligation dans le moment, ça fait qu'on n'en
mettra certainement pas plus que le client en demande, on va se limiter à nos obligations, on en
a déjà assez dans le moment. Il va falloir remettre en état tout l'enfouissement illégal depuis
94.

3705 Ça fait qu'on considérerait qu'on faisait ce qu'on devait faire. On considère que c'est
assez pour le moment.

3710 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Richard. Madame Bernier, au niveau du ministère, est-ce que c'est tout à fait normal de pas exiger que le sol soit caractérisé?

3715 **PAR Mme NANCY BERNIER:**

Monsieur Bilodeau va répondre.

3720 **PAR M. COLIN BILODEAU:**

Je pense que dans le cas présent, c'est un élément qui avait pas été traité, sauf que maintenant que le Règlement sur l'enfouissement à l'incinération a été mis en vigueur, l'article 9 prévoit que les cendres qui sont accumulées, les mâchefers qui sont accumulés à cet endroit-là, étant donné qu'elles contiennent des cendres volantes, devraient être éliminées de la façon et que l'autorisation qu'on a obtenue à cet endroit-là était simplement que temporaire, c'est sûr qu'il va falloir que ces cendres-là soient éliminées de façon qu'il est prévu au niveau du règlement.

3730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bon, si on fait abstraction de l'élimination des cendres qui disparaissent, il en demeure pas moins que le sol est contaminé, probablement qu'il peut être contaminé, en tout cas il y a des possibilités d'être contaminé.

3735 Est-ce que le ministère va exiger de caractériser ce sol-là?

PAR M. COLIN BILODEAU:

Ça peut faire partie des exigences au niveau du décret, effectivement.

3740

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Bilodeau.

3745 Oui monsieur Simard!

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

Je rajouterais, en complément d'information, dans le projet actuel, les cendres et les mâchefers qui sont déjà enfouis restent en place. On n'a pas prévu excaver et sortir ce qui est enfoui depuis les dix (10) dernières années et les réenfouir. Ça fait pas partie du projet. On parle de l'avenir.

3750

Donc c'est pour ça, la caractérisation des sols comme telle est pas considérée.

3755 Ce que j'avais compris de la question de madame est de savoir, est-ce qu'on a caractérisé les eaux qui sont produites par ces cendres-là, pour voir si on pouvait pas se servir de ça pour fins de conception, c'est ça que j'avais compris comme question!

3760 Et la réponse, c'est non, parce que ce qu'on va faire, ça va être différent de ce qui a été fait. On va ségréguer les deux (2). Donc ce qui se produit en ce moment est pas représentatif de ce qu'on va faire dans l'avenir en termes d'eaux de lixiviation.

PAR LE PRÉSIDENT:

3765 Merci monsieur Simard.

PAR LE COMMISSAIRE:

3770 Monsieur Simard, c'est pas un site temporaire. Le site actuel, c'est une autorisation temporaire, c'est un site temporaire, j'ai bien compris?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3775 Bien, ce que j'ai compris, c'est une autorisation de disposition, c'est une solution intérimaire entre le moment que l'incinérateur a été fait et qu'on installe un LET.

PAR LE COMMISSAIRE:

3780 Donc c'est un site permanent mais à durée de vie non déterminée.

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

C'est ça.

3785 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Qui regroupe les deux (2) types de cendres actuellement et qui reposent directement sur le sol, sur le sable?

3790 **PAR M. JEAN RICHARD:**

Non, il y a une membrane.

PAR LE COMMISSAIRE:

3795

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

3800

Merci monsieur Simard. Merci monsieur Richard. Merci madame.

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

3805

J'ai juste posé une question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, j'attends la deuxième.

3810

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Je voudrais en poser deux (2) dans la même mais je pourrai pas! On a dit que l'année 2002 était fiable et représentative pour les cinquante (50) prochaines années.

3815

On a dit en même temps que depuis 2002, on a eu un boum de la construction. Depuis 2002, on a aussi fermé le lieu de dépôt de matériaux secs à Fatima.

Est-ce qu'on pourrait avoir une vue d'ensemble, est-ce que vraiment on a les bonnes données?

3820

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ça, vous voulez savoir en fait si les données qui sont là en arrière son représentatives, c'est ça?

3825

PAR Mme HÉLÈNE CHEVRIER:

Oui, puis je voulais aussi rajouter dans le même genre qu'il y a des choses qui doivent être enfouies. Il y a un entreposage de deux (2) ans minimum, je crois, ou de je sais plus depuis combien de temps en tout cas, qui doit être, bon, un volume suffisant pour deux (2) cellules, si j'ai bien compris.

3830

Alors j'aimerais ça d'avoir vraiment une vue sur nos prévisions, puis j'aimerais ça savoir, toujours sur la durée de vie et les volumes, est-ce que l'expérience d'ailleurs peut nous convaincre que quand on dit bon pour vingt-cinq (25) ans, ça a duré vingt-cinq (25) ans, ou bon pour tant d'années, ça a duré tant d'années? On a de l'expérience ailleurs?

3835

PAR LE PRÉSIDENT:

3840 Monsieur Simard, est-ce que vous avez des information là-dessus, à savoir les expériences qui se passent ailleurs au niveau de la capacité et de la durée de vie?

PAR M. ANDRÉ SIMARD:

3845 Non, c'est parce que toute la question des LET est quand même, tout ça, c'est relativement nouveau. Puis surtout quand on parle de cendres, etc. Un instant!

Jean Hubert va fournir des informations en complément de réponse!

PAR LE PRÉSIDENT:

3850 On vous écoute monsieur Hubert.

PAR M. JEAN HUBERT:

3855 Pardonnez-moi le délai, je vais vous mettre un graphique au tableau qui illustre l'évolution des matières, voilà! Ça, c'est le taux de diversion, ça a pas rapport avec la question, mais c'est quand même intéressant de voir depuis 93, lorsque l'incinérateur a été mis en place, on voit une évolution du taux de diversion.

3860 Ce que c'est, c'est le total des matières qui sont recyclées, compostées et récupérées. Et on a vu la mise en place en 98 du recyclage, on a plafonné à cinquante pour cent (50 %).

3865 Par la suite, bon, il y a eu le boum de la construction, donc le volume de matières résiduelles total a augmenté, ce qui a fait diminuer le pourcentage de taux de diversion. Mais on voit depuis 2002 une augmentation du taux de diversion, ce qui est très intéressant, on va aller voir les détails dans les tableaux.

3870 Donc ici, on a les tableaux détaillés, et ça, ces documents-là, vous allez avoir ça en PDF sur le site internet, c'est déposé en document au BAPE. Donc il y a les années 93 à 99 dans un premier temps et vous avez au deuxième tableau les années 2000 à 2005.

3875 On a le total en bas, on voit une évolution constante, donc de huit mille sept cents (8700 t) en 2000, on est passé dix mille cinq cents (10 500 t) en 2002, onze mille quatre cent vingt-cinq tonnes (11 425 t) en 2003, baissé un peu à dix mille trois cents (10 300 t) en 2004 et de retour à onze mille cent (11 100 t) en 2005.

Si on voit le pourcentage, donc vous voyez à côté le pourcentage de distribution par rapport au total, donc la partie incinérable a constamment diminué, donc est partie de quarante-quatre pour cent (44 %) à quarante pour cent (40 %), ce qui est positif. Mais les efforts doivent

3880 constamment être mis là-dedans du côté incinérable, parce que selon une enquête qu'on a faite à l'automne dernier, il y a encore quarante pour cent (40 %) de matières compostables ou recyclables qui se cachent dans le bac noir finalement, dans l'incinérable.

3885 Si on va du côté de l'enfouissement, ce qui nous intéresse ici, l'enfouissement est passé de cinq cent cinquante tonnes (550 t) à mille trente cinq tonnes (1035 t) en 2002, vous voyez une très forte progression, mille trois cent vingt tonnes (1320 t) en 2003, donc c'est une augmentation de cent quatre-vingt-huit pour cent (188 %), en passant.

3890 On est baissé à neuf cent soixante-quatorze (974 t) en 2004 et sept cent cinq (705 t) en 2005. Pourquoi, parce qu'on a diverti, c'est-à-dire qu'on a détourné finalement ce qui normalement va à l'enfouissement, les efforts de Réutîles, aux apports volontaires, le tri qui se fait à la source quand les gens viennent aux apports volontaires, donc le résultat est là.

3895 Et c'est pour ça, l'année 2002, si vous la voyez, mille trente cinq (1035 t), bon, oui, on a eu cinq cent cinquante tonnes (550 t) en 2000, mais on est rendu à sept cent cinq tonnes (705 t) pour l'année 2005. Donc si on prend la base de mille tonnes (1000 t), c'est quand même une année moyenne, et sur la base de l'incinération, on avait pris quatre mille cinq cents tonnes (4500 t), les résidus, donc les cendres qui sont produites à partir de quatre mille cinq cents tonnes (4500 t) de matières incinérables.

3900 Mais les objectifs sont là. La Municipalité veut constamment mettre les efforts à réduire ce qui va à l'enfouissement et à réduire ce qui va à l'incinération. En bout de ligne, on va réussir à réduire ce qui va dans le LET avec un effort collectif.

3905 J'espère que ça répond à la question. Vous avez le tableau là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3910 Ça répond à la question, je vous remercie monsieur Hubert. Merci madame Chevrier.

Oui monsieur!

PAR M. THÉODORE CARIER:

3915 Peut-être juste un petit commentaire, je suis vraiment pas un spécialiste dans ce domaine-là, mais le tableau m'éclaire un peu, dans le sens que si je regarde, je parle d'un point de vue touristique, si je regarde l'évolution touristique de la clientèle en termes de volume, les années 2002 et 2003 correspondent quand même à un pic touristique qu'on a eu aux Îles-de-la-Madeleine en termes d'achalandage.

3920 La question, c'est, est-ce que ce site-là a prévu une augmentation – actuellement, on a à peu près cinquante mille (50 000) visiteurs qui se concentrent principalement de juin à

3925 septembre ou octobre, ma question, c'est, est-ce que le site, parce que moi, je pense que notre
touristique, est-ce qu'on a évalué dans, je sais pas, dans les dix (10) prochaines années, on
peut faire des projections, mais est-ce que les promoteurs ont évalué l'impact de cette clientèle-
là sur le site?

PAR LE PRÉSIDENT:

3930

Monsieur Richard.

PAR M. JEAN RICHARD:

3935

Bien, ce que j'ai dit tantôt, c'est qu'on estimait qu'on avait atteint pas mal le maximum
dans les visiteurs, dans la clientèle touristique, et puis dans la construction également.

3940

Ça fait qu'on estime que ça va augmenter un peu, mais je me souviens pas, je pourrais
pas dire exactement le taux qu'on a prévu, oui, on a prévu une augmentation, mais pas une
augmentation drastique.

PAR LE PRÉSIDENT:

3945

Allez-y monsieur Hubert.

PAR M. JEAN HUBERT:

3950

S'il vous plaît, en complément! La question est intéressante, parce que c'est vrai que
l'été, il y a une très forte augmentation des quantités de matières résiduelles qui entrent au site,
une augmentation de cinquante pour cent (50 %) d'ailleurs.

3955

Mais ce qui est intéressant d'autre part, c'est qu'aux Îles, on a l'avantage d'avoir des
visiteurs qui sont ici neuf (9), dix (10), quatorze (14) jours, donc on a l'occasion de leur expliquer
la façon qu'on fonctionne ici, le tri à la source. D'une part, on peut leur expliquer et d'autre part,
ils veulent participer.

3960

Dans un deuxième temps, la Municipalité veut mettre l'accent sur les industries,
commerces et institutions, donc de trouver des outils pour que ces commerces-là puissent eux
aussi recycler, eux aussi composter, eux aussi trier à la source.

Donc éventuellement, ces commerces-là, ça affecte la clientèle touristique
indirectement. Donc le volume qui est consommé dans les commerces, l'objectif, c'est toujours
d'aller valoriser et recycler le plus possible, et on s'enlève vers ça. On a fait des efforts.

3965 Le Vacancier est un exemple, le bateau. On voit le résultat, vous avez vu le taux de diversion tout à l'heure, on est rendu à cinquante-quatre (54 %), et on continue d'augmenter. C'est vers ça qu'on veut s'en aller, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3970 Bien c'est ça, en fait, quels sont les incitatifs à ce moment-là pour faire en sorte que ces gens-là, je parle pas des visiteurs, mais je parle plus des commerces, institutions, etc., de quelle façon, est-ce qu'il y a des incitatifs bien précis qui ont été ciblés pour les inciter à diminuer?

3975 **PAR M. JEAN HUBERT:**

Ici à la municipalité, on accompagne individuellement chaque commerce ou industrie. Donc on va premièrement faire une visite, un inventaire des matières produites et également des besoins. Mais c'est à la demande.

3980 C'est sûr que si on mettait plus de ressources de ce côté-là, on pourrait probablement aller chercher plus de résultat. Donc c'est de l'accompagnement individuel et on offre des outils. C'est de l'accompagnement technique qui se fait par le personnel de la municipalité.

3985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Hubert.

3990 **PAR M. JEAN RICHARD:**

La politique tarifaire aussi est conçue de façon à encourager le recyclage et le compostage.

3995 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Pour les gens dans la salle, les graphiques que vous retrouvez, que monsieur Hubert a présentés se retrouvent dans le document DA3.

4000 Et ceci met fin à cette soirée. Je vous remercie de votre patience et je vous remercie de votre participation.

4005

Nous allons continuer demain après-midi à treize heures trente (13 h 30). Merci et bonne fin de soirée.

4010

SÉANCE AJOURNÉE AU 25 JANVIER 2006 À TREIZE HEURES TRENTÉ (13 H 30)

4015

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

4020